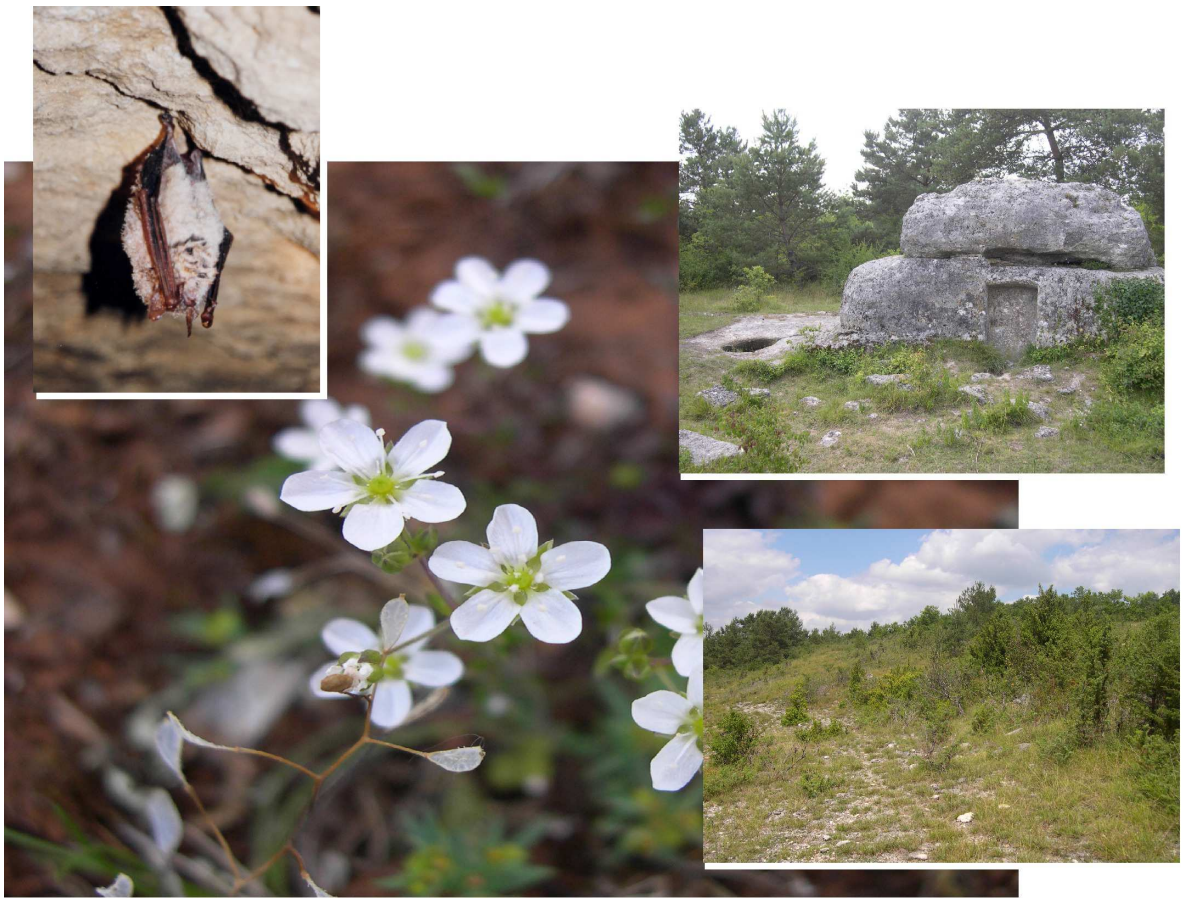


Phase 1 : *Inventaire et description de l'existant*



INTRODUCTION	p.
Méthodologie d'élaboration du Document d'Objectifs	
Délimitation du périmètre Natura 2000 et échelles cartographiques	
PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 FR7200669	
« VALLON DE LA SANDONIE »	p.
1. LOCALISATION	p.
2. COMMUNES CONCERNEES	p.
3. CARACTERISTIQUES GENERALES DU SITE	p.
3.1 Données climatiques.....	p.
3.2 Données géologiques et géomorphologiques.....	p.
3.3 Données pédologiques.....	p.
3.4 Données hydrographiques.....	p.
3.5 Modifications historiques et évolution globale des milieux.....	p.
3.6 Inventaires.....	p.
3.7 Mesures de protection.....	p.
INVENTAIRE ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES	p.
1. CARACTERISATION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET	
DES MILIEUX NATURELS	p.
1.1 Les habitats d'intérêt communautaire (HIC).....	p.
1.2 Les autres habitats naturels.....	p.
1.3 Remarques sur la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire.....	p.
2. CARACTERISATION DES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET	
DE LEURS HABITATS	p.
2.1 Signification du classement des espèces aux annexes de la Directive	
« Habitats ».....	p.
2.2 Espèces d'intérêt communautaire (annexe II et IV).....	p.
2.3 Espèces de l'annexe I de Directive « Oiseaux ».....	p.
3. AUTRES ESPECES D'INTERET PRESENTES SUR LE SITE	p.
INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES	p.
1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU SITE	p.
1.1 Aspects démographiques.....	p.
1.2 Habitations.....	p.
1.3 Infrastructures.....	p.
1.4 Aspects foncier et urbanisme.....	p.
2. ACTIVITES AGRICOLES	p.
2.1 Contexte.....	p.
2.2 Activités et productions.....	p.
3. ACTIVITES FORESTIERES	p.

4. ACTIVITES ECONOMIQUES	p.
4.1 Contexte départemental / Schéma départemental des carrières.....	p.
4.2 Contexte local du SIC du Vallon de la Sandonie.....	p.
5. TOURISME ET ACTIVITES DE PLEINE NATURE	p.
5.1 Offre touristique.....	p.
5.2 Les structures d'hébergements.....	p.
5.3 Les services.....	p.
6. PRINCIPAUX ACTEURS	p.

INTRODUCTION

METHODOLOGIE D'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

La méthodologie de l'élaboration d'un Document d'objectifs est présenté dans le document intitulé « Guide méthodologique des Documents d'objectifs Natura 2000 » (ATEN, 1998).

1^{ère} partie : Présentation du site Natura 2000

- Localisations régionale et départementale du site.

2^{ème} partie : Inventaire et description biologique

L'élaboration du DOCOB porte sur les habitats naturels et les habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents sur le site.

Un **habitat naturel** est un groupement végétal en zone terrestre ou aquatique qui se distingue par ses caractéristiques géographiques, physiques et biologiques, qu'elles soient naturelles ou semi-naturelles*. Il peut s'agir d'un grand type de milieu (estuaire, grand cours d'eau, ...) ou d'écosystèmes plus restreints (tourbières, pelouses sèches, ...). Ces habitats naturels d'intérêt communautaire sont mentionnés à l'annexe I de la Directive « Habitats ».

Un **habitat d'espèce** est un ensemble d'habitats naturels dans lequel vit l'espèce au cours de son cycle biologique et pour l'ensemble de ses activités vitales (reproduction, alimentation, ...). Ces espèces sont listées à l'annexe II de la Directive « Habitats » ainsi qu'à l'annexe I de la Directive « Oiseaux ».

Les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire sont identifiés dans le Formulaire Standard des Données, document transmis par l'Etat à la Commission européenne dans le cadre de la proposition du site.

Le Document d'objectifs a pour but de dresser un état initial en inventoriant et en réalisant une description écologique des habitats naturels et des habitats d'espèces présents sur le site. Pour cela, trois principaux types d'informations doivent être recherchés et décrits.

a/ L'inventaire, la cartographie et la description des habitats naturels et des habitats d'espèces

La caractérisation des habitats naturels et des habitats d'espèces est présentée sous forme de fiche et obéit aux règles présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau I-1 : Caractérisation des Habitats naturels et des habitats d'espèces

HABITATS NATURELS	
<i>Contexte de caractérisation</i>	Les habitats naturels sont caractérisés par leur phytosociologie*. Des informations sont présentes dans les documents de référence mentionnés ci-dessous. Des informations plus spécifiques et plus précises peuvent être disponibles dans la littérature locale ou régionale. Des croisements avec des données spatiales existantes (géologie, séries de végétation, ...) et des données relatives à la dynamique des milieux sont nécessaires.
<i>Documents de référence</i>	<ul style="list-style-type: none">- Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne- Catalogue CORINE biotopes- Cahiers d'habitats
<i>Identification</i>	Chaque habitat est identifié par un code CORINE Biotopes et un code Natura 2000 issu du manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne.
HABITATS D'ESPECES	
<i>Contexte de caractérisation</i>	<ul style="list-style-type: none">- Pour les espèces animales strictement inféodées à un type d'habitat particulier, on peut caractériser leur habitat selon la typologie CORINE Biotopes.- Pour les espèces animales peu exigeantes ou ayant un territoire relativement vaste, leur habitat doit être déterminé à partir de la localisation de leurs zones de chasse, de repos, de refuge, de reproduction, ...- Pour les espèces végétales, il est possible de rattacher leur habitat à des groupements phytosociologiques et donc à des habitats naturels décrits dans CORINE Biotopes.
<i>Document de référence</i>	Cahiers d'espèces
<i>Identification</i>	Certaines espèces ont des codes Natura 2000

La caractérisation des habitats, au delà de l'inventaire, permet d'apporter des critères pour leur cartographie. Cette dernière a les objectifs suivants :

- dresser un état des lieux qui fera référence pour l'avenir,
- suivre l'évolution des habitats.

b/ Les modifications historiques du site

Les informations sur l'évolution du site permettent d'appréhender la dynamique des milieux naturels et ainsi d'en tenir compte dans les objectifs de gestion.

c/ Les données complémentaires sur le milieu naturel

Ces informations (géologie, climat, ...) sont utiles pour cerner les caractéristiques écologiques et ainsi aider à comprendre l'écologie des habitats.

3^{ème} partie : Inventaire et description des activités humaines

Cette partie à deux objectifs principaux :

- inventer, analyser et caractériser les facteurs humains susceptibles d'intervenir sur l'évolution des milieux naturels et permettant de comprendre l'environnement global du site,
- faire des propositions adaptées au contexte local lors de la phase de proposition des mesures de gestion et des actions de conservation.

Elle consiste à recueillir des données techniques, économiques, administratives, réglementaires et socioculturelles en identifiant :

- les acteurs du territoire,
- les logiques économiques, de gestion et de production,
- les programmes collectifs et les interventions publiques.

Délimitation du site Natura 2000 et échelles cartographiques

Périmètre du site

L'enveloppe du site comprend les zones de coteaux couverts par des formations végétales semi-naturelles* plus ou moins ouvertes (pelouses sèches, « landes ») et des formations boisées sur les communes de Paussac Saint-Vivien et de Saint-Just. Ce périmètre inclus aussi la partie aval du ruisseau la Sandonie traversant le site du Nord au Sud. Il est issu de la délimitation d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I.

Echelles de représentation cartographique

Différentes échelles sont utilisées dans ce document selon la nature de l'information cartographiée et la précision des connaissances.

- Echelle départementale et IGN (1/25.000^e) pour la localisation du site,
- Echelle cantonale et communale pour la représentation des données socio-économiques,
- Echelle comprise entre le 1/5.000 et le 1/10.000 pour la cartographie des habitats naturels.

**PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 FR7200669
« VALLON DE LA SANDONIE »**

1. LOCALISATION

Le site du Vallon de la Sandonie se situe en France, dans la région Aquitaine (préfecture de région : Bordeaux), dans le département de la Dordogne (24, préfecture : Périgueux) au niveau de l'arrondissement de Périgueux.

Au niveau du département le site est localisé au nord-ouest de la Dordogne, au niveau du Périgord blanc, à 17 km à l'ouest de Brantôme et à environ 60 km au sud-est d'Angoulême.

Le site couvre une superficie de 668 ha (surface du périmètre après sa mise en cohérence au regard du contexte local, telle que présentée lors du Comité de Pilotage du 29/05/2001), le Formulaire Standard des Données donnait une surface estimée de 612 ha). Son altitude minimale est de 95 mètres et son altitude maximale de 165 mètres.

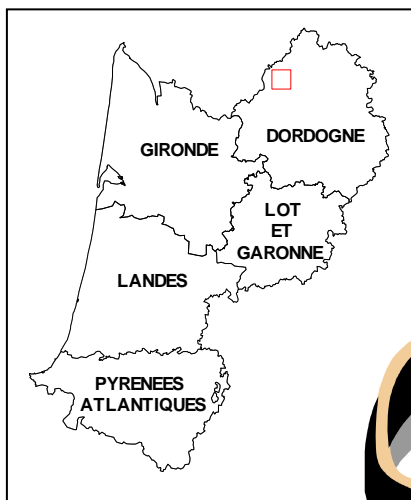
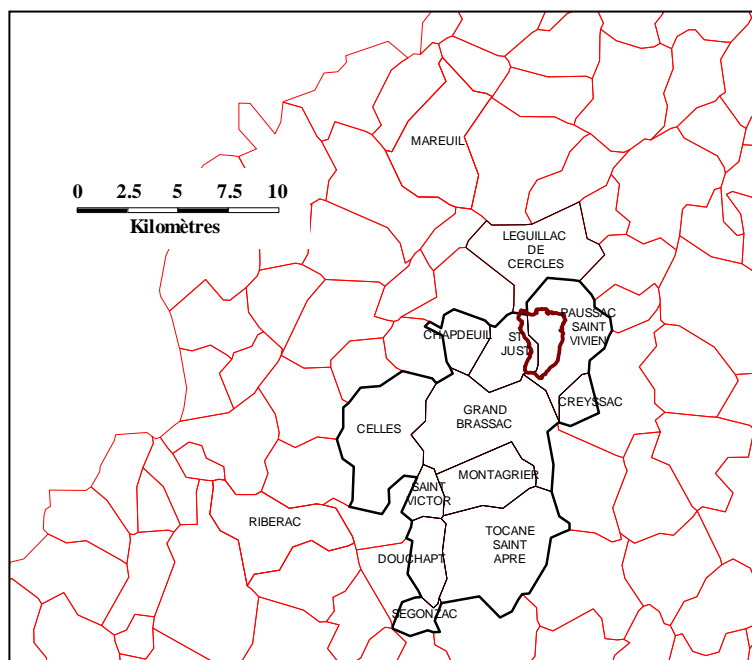
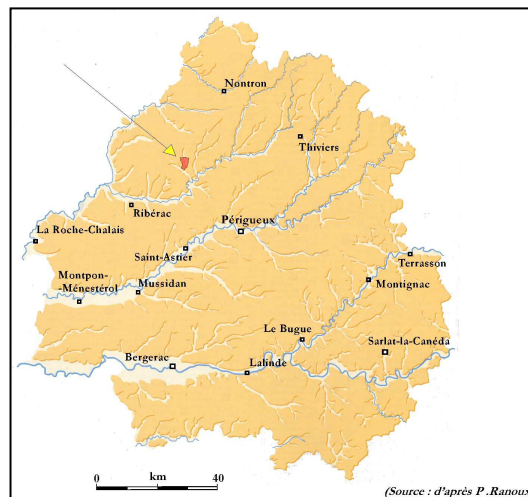


Figure 1-1 : Localisation géographique du site du Vallon de la Sandonie



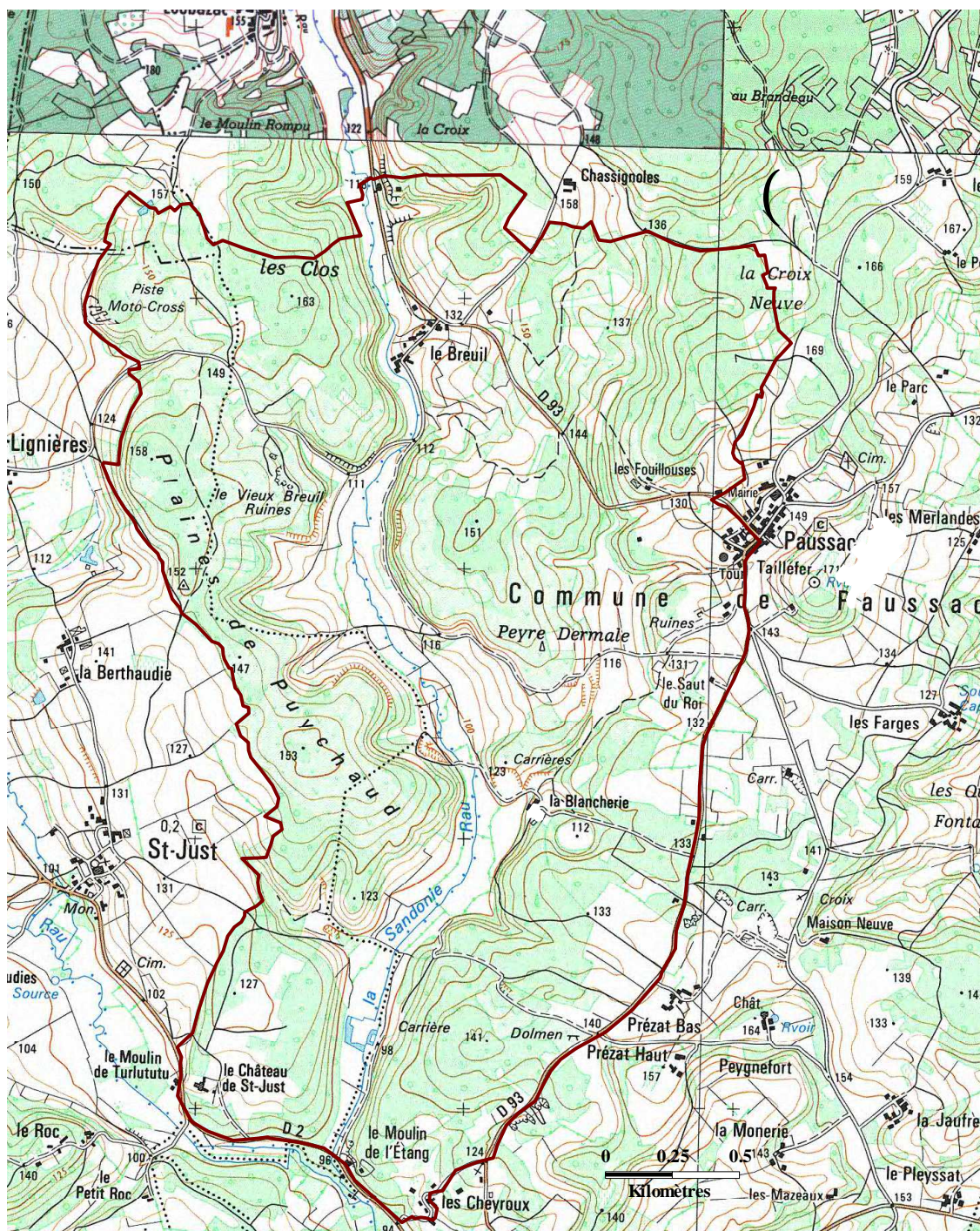


Figure 1-2 : Localisation du site du Vallon de la Sandonie (source : IGN 1/25 000ème)

2. COMMUNES CONCERNEES

L'actuel périmètre du site est réparti entre les communes de Paussac Saint-Vivien et de Saint-Just du canton de Montagnier. Il représente respectivement 23,6 % (517 ha) et 13,4 % (144 ha) du territoire communal de Paussac Saint-Vivien et Saint-Just. On notera que sur sa marge nord-ouest, le site occupe 0,28 % (6,5 ha) de la commune de Léguillac de Cercles (canton de Nontron).

L'enveloppe globale du site du SIC (668 ha) présente la répartition communale suivante : 77,4 % sont situés sur la commune de Paussac Saint-Vivien et 21,6 % sur celle de Saint-Just (1 % étant localisé sur la commune de Léguillac de Cercles).

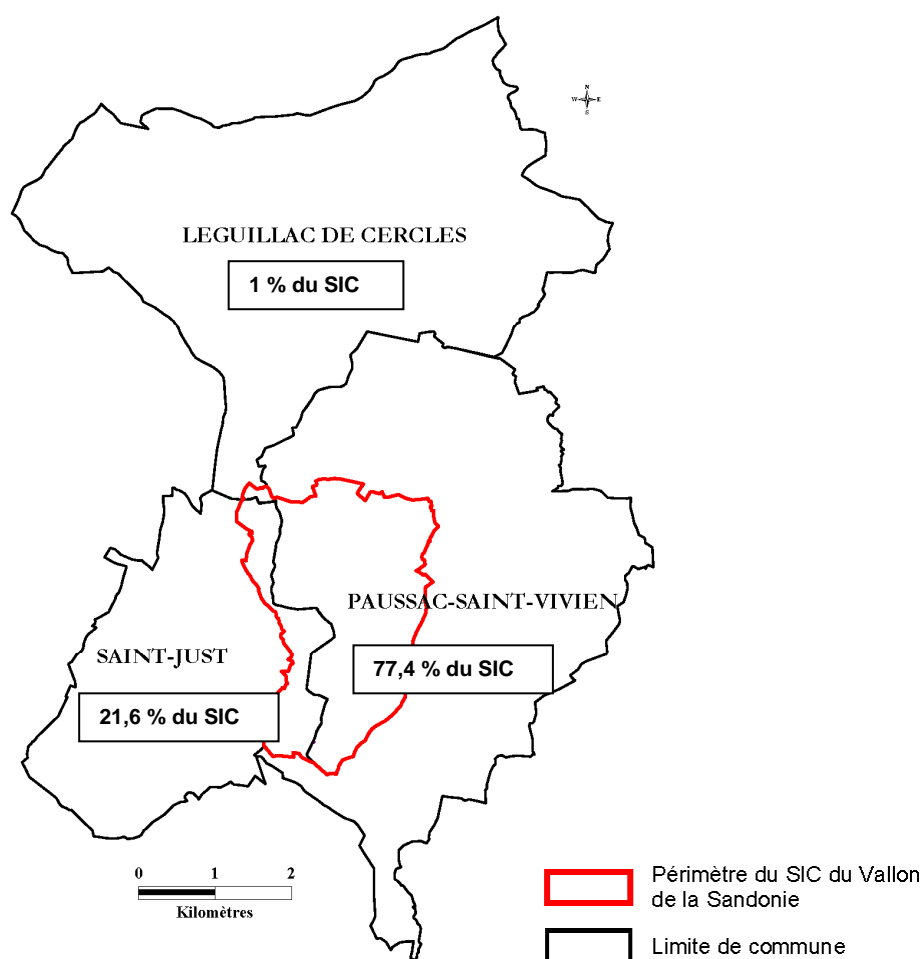


Figure 1-3 : Répartition communales du Vallon de la Sandonie

3. CARACTERISTIQUES GENERALES DU SITE

3.1 Données climatiques

Le climat de la Dordogne s'inscrit dans un climat de type océanique « dégradé », du fait de sa situation de transition géographique entre le climat océanique de la bordure atlantique et le climat montagnard du massif central.

La douceur de l'hiver et des températures estivales peu élevées caractérisent un climat tempéré pour l'ensemble du Périgord dont la hauteur moyenne annuelle d'eau de 860 mm est représentative d'un climat sans excès.

La relative proximité des marches occidentales du Massif Central (le site est à moins de 40 km de Nontron) soumet le site du Vallon de la Sandonie à une double influence du climat submontagnard du Nontronnais et du climat atlantique.

➤ Précipitations :

Sur une période de 34 ans (1968 à 2001), on constate une hauteur moyenne annuelle de 934,3 mm avec un nombre de jours assez élevé où les où les précipitations dépassent 1 mm voire 10 mm (respectivement de 127,6 j et 30,2 j). Cela traduit l'influence climatique submontagnarde que connaît le secteur.

La répartition des précipitations au cours de l'année montre :

- des oscillations entre 69,9 mm et 85,1 mm de février à mai (le mois de mars étant le moins arrosé de la période),
- une baisse sensible en juin (65,1 mm), juillet (54,8 mm pour le mois le plus sec de l'année) et août (60,9 mm),
- une augmentation progressive à partir du mois de septembre pour atteindre une amplitude maximale en novembre (91,1 mm), décembre (98,7 mm) et janvier (90,3 mm), l'automne et le début de l'hiver constituant la période la plus humide de l'année.

Si on observe un contraste pluviométrique entre la période novembre / janvier et le mois de juillet, il n'existe pas de déficit hydrique proprement dit.

➤ Températures :

Sur cette même période de 34 ans, on relève une moyenne annuelle de 11,7 °C (contre 12,5 °C pour le département), soit une moyenne des minima de 6 °C et une moyenne des maxima de 17,3 °C. Janvier est le mois le plus froid (0,9 °C : moyenne des minima) et juillet le mois le plus chaud (26,7 °C : moyenne des maxima) .

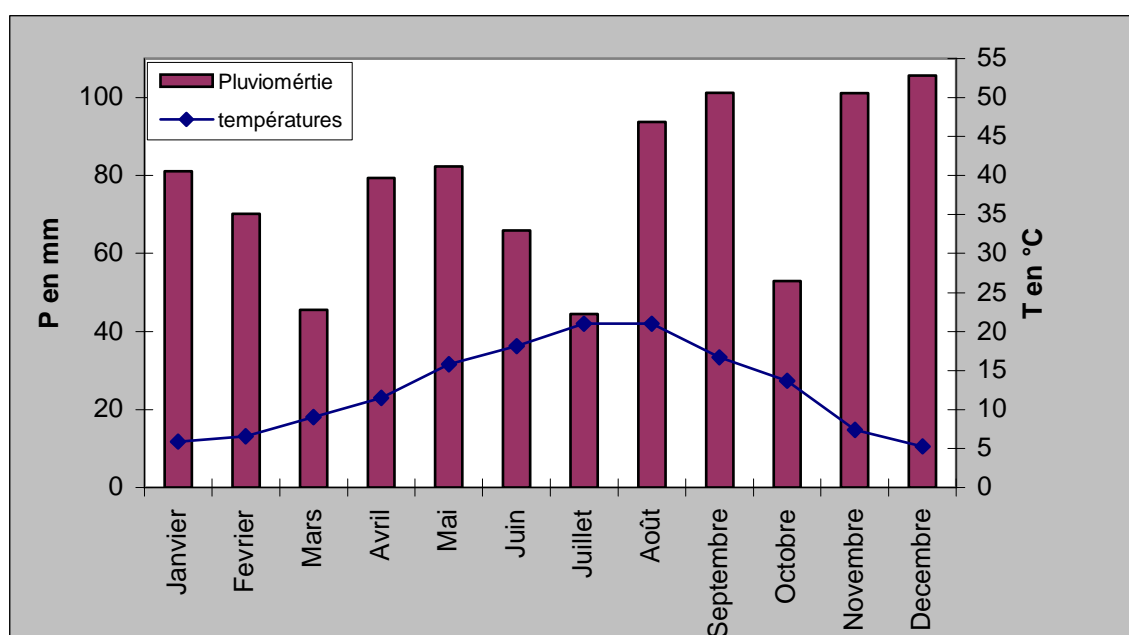
Par ailleurs, les gelées sont redoutées car elles peuvent se montrer tardives (avril, voire jusqu'au 1^{er} mai exceptionnellement) et les premières interviennent dès (septembre) octobre.

➤ Insolation :

La région partage avec le littoral aquitain un ensoleillement remarquable avec près de 2000 heures annuelles, soit environ 10 % de plus que le Bassin parisien. L'influence légèrement continentale du secteur entraîne une insolation moindre sur le Ribéracois par rapport au Sarladais en période hivernale.

La durée d'ensoleillement journalière (photopériode) est sans doute un facteur déterminant pour la présence de nombreuses espèces végétales héliophiles, en particulier, de nombreuses orchidées.

L'ensoleillement augmente rapidement de février à mars, ce qui pourrait expliquer l'apparition en mars de certaines espèces végétales (*Serapias lingua*, *Ophrys araneola* ...). Il augmente ensuite progressivement jusqu'au mois de juillet où il atteint son paroxysme.



(source : Météo-France)

Figure 1-4 : Diagramme ombrothermique de la station météorologique de La Tour Blanche (Dordogne)

3.2 Données géologiques et géomorphologiques

Sur les sites de la Peyre Dermale et du Vieux Breuil affleurent les séries calcaires du Crétacé supérieur (cf. figure 1-5) dont seulement trois sous étages sont représentés ici :

- **le Turonien inférieur** (15 à 18 m) : cette assise, à calcaires crayeux blancs, massive et sans banc nettement marquée, montre une stratigraphie souvent noduleuse ou en plaquettes, qui confère à ces calcaires un débit prismatique. Ces calcaires donnent naissance à des dépôts de pentes de type « castines » ou grèzes, que l'on trouve au pied du versant ouest / sud-ouest de la Peyre Dermale, où affleure ce sous-étage. Le Turonien inférieur affleure également au niveau du Vieux Breuil sur son versant Est ainsi que sur une partie du sommet du coteau.

- **le Turonien moyen** (20 à 25m) est défini par des calcaires graveleux puis par des calcaires crayeux bioclastiques à rudistes et calcarénites. Il est souvent à l'origine de belles corniches, d'abrupts rocheux qui sont un des traits majeurs des paysages de la région. La paroi rocheuse, le long de la route qui relie le Breuil à Lignères (commune de Paussac Saint-Vivien) en est un bel exemple ainsi que la corniche au sommet du versant de la Peyre Dermale, d'abord réduite à moins d'un mètre de hauteur, puis qui laisse place à un bel affleurement vertical en direction du Breuil.

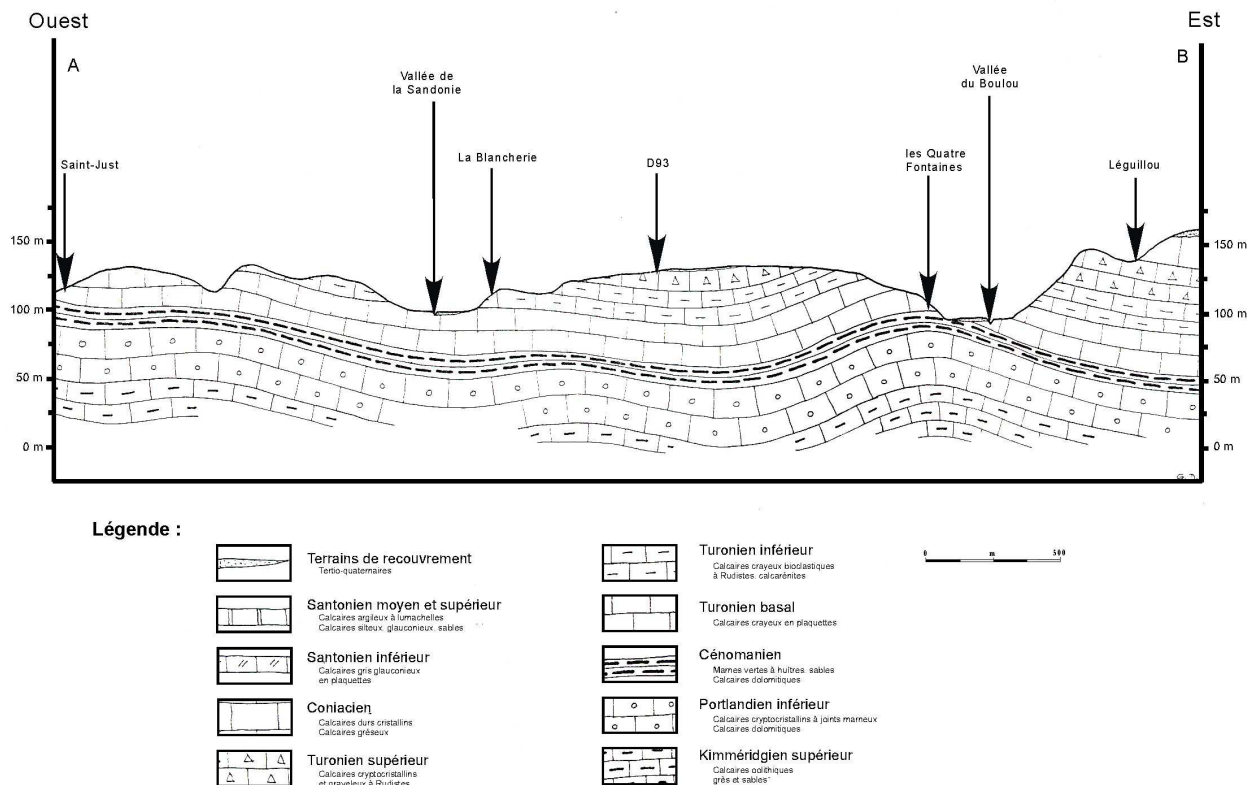


Figure 1-5 : Coupe géologique de la région de Paussac Saint-Vivien

- **le Turonien supérieur** comporte des calcaires cryptocristallins à rudistes, des calcaires graveleux et calcarénites, puis des marnes grises à rudistes (20 à 23 m). La formation des calcaires micritiques à rudistes est bien présente au Nord-Ouest de Paussac : elle affleure au sommet du site de la Peyre Dermale ainsi que dans la partie Nord du Vieux Breuil. Dans toute la région son affleurement donne naissance à des paysages arides où ne poussent que des genévriers et des petits bois clairsemés à végétation rabougrie.

Au sommet du Turonien s'est déposée une formation peu épaisse à dominante marneuse. L'érosion a totalement dégagé cette formation sur les deux sites étudiés (ravine anté-coniaciens) mais affleure non loin de là, au pied du coteau allongé de Prézat (situé entre Saint-Vivien et Paussac) où les marnes grisâtres à beige sont surmontées par une petite pelouse sèche relictuelle.

Pour comprendre l'origine du dépôt turonien et la morphologie actuelle du relief, il faut restituer le cadre par rapport à l'histoire géologique de la région.

Adossé au massif central et au Massif vendéen, tout le nord du bassin aquitain correspond à une vaste plate-forme constituée de terrains carbonatés marins du Jurassique et du Crétacé supérieur, recouverts par des formations détritiques surtout continentales du Tertiaire.

Cette plate-forme a pris naissance au début du Jurassique (≈200 millions d'années), lors de l'ouverture de l'océan atlantique. Tout le secteur entre Nontron et l'anticlinal de la Tour Blanche est recouvert par des transgressions marines mais relativement peu profondes.

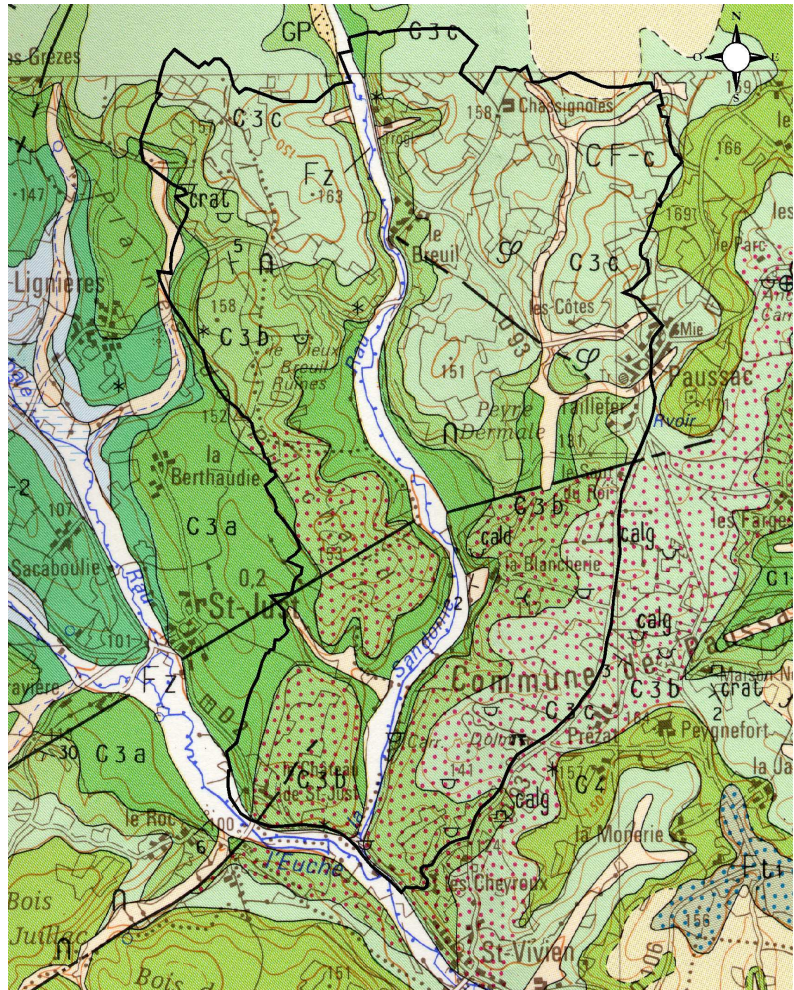
Le Lias est ainsi marqué par des séries lagunaires anhydrites, aux eaux très peu profondes. Il constitue, avec les sédiments détritiques du Trias (grès), la base de la série sédimentaire. Le Jurassique moyen (Dogger) témoigne de mers épicontinentales, c'est à dire aux eaux plus profondes (centaines de mètres) et donc d'une accentuation de la transgression marine. Après le dépôt du Kimméridgien, une régression généralisée affecte l'ensemble de la plate-forme septentrionale du Bassin aquitain. Les terrains sédimentaires du Lias et du Dogger affleurent pendant tout le Crétacé inférieur (pendant ≈ 30 millions d'années). Le Crétacé inférieur connaît donc une importante phase d'érosion, avec formation des premiers Karsts (commandement ne dépassant pas 200 à 300 m).

Mais le début du Crétacé supérieur connaît une nouvelle transgression. La mer Cénomaniennne recouvre alors une pénéplaine karstifiée, au relief peu marqué, sauf au niveau des anticlinaux de Mareuil et de la Tour Blanche. Cette reprise de la transgression au Cénomaniennne, générale en France, est suivie d'une transgression un peu plus étendue (≈30 m de profondeur) au Turonien. S'ensuit une courte régression puis une nouvelle transgression jusqu'au Crétacé supérieur (mer épicontinentale d'une centaine de mètres de profondeur). Au Maastrichtien (≈70 millions d'années), la mer se retire définitivement.

Parallèlement à la production in-situ d'altérites à partir de l'érosion des calcaires gréseux, le rajeunissement du Massif central est une source de sédiments détritiques qui colluvionnent

depuis le massif cristallin sur une surface pratiquement monoclinale (les phases de dégel ont transporté des matériaux très mixtes). L'essentiel de ces nappes d'altérites mobilisées se retrouve bloqué au nord de l'obstacle que constitue l'anticlinal de Mareuil (qui a en plus tendance à se soulever par rajeunissement), mais de petits écoulements ont malgré tout franchi l'anticlinal. On retrouve ainsi de petits galets de quartz sur toutes les hautes terrasses de la région (par exemple : à Légouillac de Cercles, le Pleysat...).

Figure 1-6 : Géologie du secteur
 (source : Carte Géologique n°758 Périgueux (Ouest), BRGM, 1989)



Périmètre du SIC du Vallon de la Sandonie

QUATERNAIRE ET FORMATIONS SUPERFICIELLES

Formations fluviales



Alluvions fluviales récentes

Limons sableux et sables

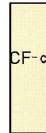
¹ - Tourbes



Hautes terrasses (Pleistocène ancien)

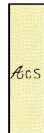
Galets à matrice argileuse

Formations colluviales



CF-c
 Colluvions mixtes de vallon sec
 Sables limonneux à débris de Crétacé supérieur remanié

Formations de recouvrement



AcS
 Sables argileux bruns à silex noirs, issus du Coniacien, du Santonien et du Campanien basal et letus colluvions non différenciées

SECONDAIRE



Coniacien

Calcaires durs cristallins ; calcaires gréseux, sables et marnes à la base calcaires crayeux glauconieux à Huîtres au sommet



Turonien supérieur ("Angoumien" supérieur)

Calcaires cryptocristallins et calcaires gravelleux à Rudistes passant latéralement à des calcarinites¹



Turonien moyen ("Angoumien" inférieur)

Calcaires gravelleux, puis calcaires crayeux bioclastiques à Rudistes passant latéralement à des calcarinites¹



Turonien inférieur ("Ligézien" à "Angoumien" basal)

Calcaires crayeux en plaquettes ou noduleux



Cénomanien

Marnes vertes à Huîtres au sommet, sables fins, calcaires gréseux à Préalvécéolins

* : Affleurement remarquable visible en 1983

cale : Calcaire crayeux
 crat : Craie pour la taille

☉ : Silicification

∩ : Carrière à ciel ouvert en activité

∪ : Carrière à ciel ouvert abandonnée ou irrégulièrement exploitée

⌊ : Carrière souterraine abandonnée

∩ : Dolmen

∩ : Grotte

Une nouvelle place de karstification se produit mais peut-être pas aussi puissante que celle du Jurassique. Les commandements ne dépassent pas 40-50 m à l'image du gouffre de Paussac.

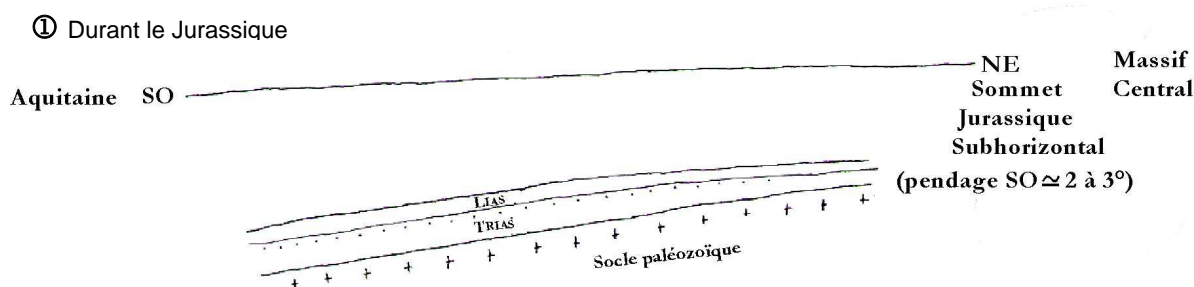
L'altération s'effectue en milieu humide avec des phases plus chaudes de types tropical. Les hydroxydes de fer ont pu ainsi se transformer en hydroxydes ferriques conduisant à la formation de cuirasses ferrugineuses. Cette hypothèse pourrait expliquer la présence de piézolites, notamment au Vieux Breuil, mais également visibles dans la carrière au sud du Maine d'Euhe (au sortir de Saint-Vivien en direction de Lisle).

De même, sur la commune de Paussac Saint-Vivien, les calcaires du Turonien supérieur contiennent de grandes dalles silico-ferrugineuses qui semblent être le résultat de piégeages karstiques de matériau probablement paléocènes affectés de recristallisations diagénétiques (gourdon-Platel, 1977). Ces gisements se présentent sous forme lenticulaire ou de filon dont l'épaisseur peut atteindre 12 m. Les dalles silico-ferrugineuses montrent souvent une disposition en lamelles. On parle alors de laminites. Ceci est particulièrement visible sur la table du dolmen de Peyrelevade (au niveau du croisement du Haut-Prézat) édifée dans du grès ferrugineux.

En France, les affleurements de grès ferrugineux se localisent au Périgord blanc dans un triangle délimité par les villes de Périgueux, Brantôme et Verteillac et dans les Charentes dans les environs de Jonzac et d'Angoulême.

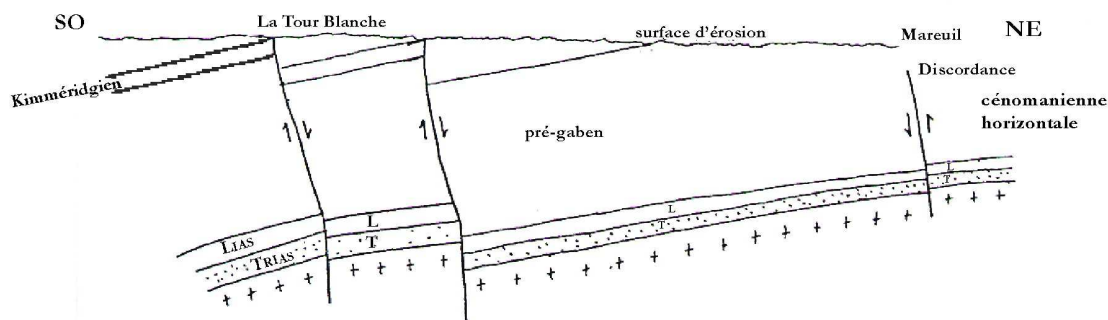
Enfin, le Quaternaire voit l'inscription du réseau hydrographique. Le Buffebale et l'Euhe, dans laquelle vient se jeter la Sandonie, ont encaissé leurs lits au cœur de l'anticlinal de la Tour Blanche, exposant ainsi à l'affleurement le Kimméridgien supérieur et le Portlandien dans la vallée du Buffebale. L'inscription du réseau hydrographique dans le cœur de l'anticlinal a par ailleurs certainement été favorisée par l'érosion en partie des terrains du Crétacé supérieur, après la régression définitive de la mer, surcreusant l'anticlinal et par les nombreuses zones de fragilité induites par les failles.

Ce bel anticlinal, long seulement de 11 km mais large de 4 km, permet ainsi de voir le Jurassique affleurer. D'orientation N 120° E puis Est-Ouest à partir de Paussac, l'anticlinal de la Tour Blanche a été engendré par des phases tertiaires de plissement de la couverture créacée. Le point le plus haut de l'anticlinal se situe aux Chausés, dans la vallée du Boulou. L'anticlinal est faillé, plus particulièrement sur son flanc NE et dissymétrique (cf. figure 1-7).



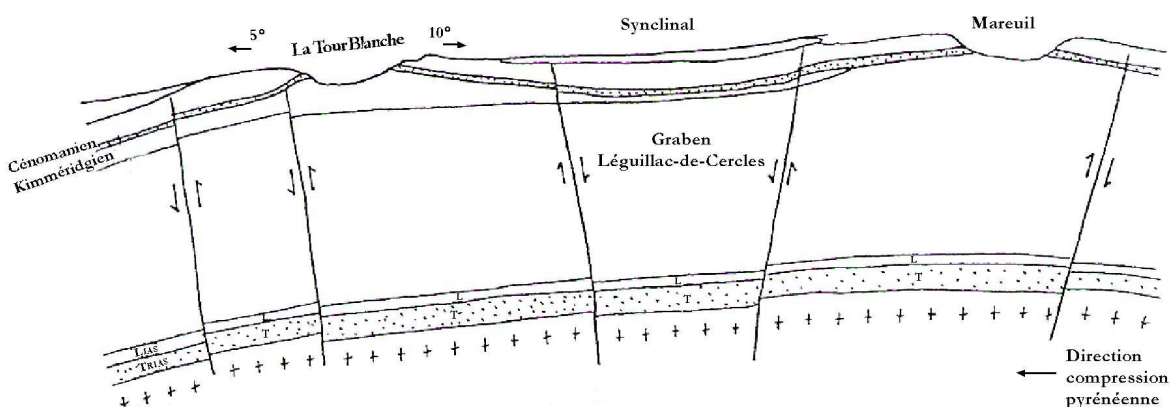
Au cours du Jurassique, les séries se déposent dans le bassin nord aquitain en un vaste monoclin à pendage régional SO, avec amincissement des couches, du SO vers le NE.

② Lors de la transgression cénomaniennne



Dès la fin du Jurassique, des phénomènes de distension fracturent le bâti Jurassique, par un jeu de failles antithétiques. La fracturation de la série se produit à hauteur de la Tour Blanche et de Mareuil.

③ De la base du Crétacé supérieur au Tertiaire : compression pyrénéenne



Après la longue émergence du Crétacé inférieur et durant la grande transgression cénomaniennne, le début de la compression pyrénéenne rajeunit le réseau de fractures, qui rejouent en horsts et en grabens. Sur le flanc NE de l'actuel dôme s'ouvre ainsi un synclinal dans le Crétacé supérieur, discordant sur le monoclin Jurassique. Dans le Turonien supérieur, les pendages NE peuvent atteindre localement 25° (La Martelle) mais sont généralement inférieurs à 10°.

Figure 1-7 : Coupes retraçant les différentes étapes de la formation de l'anticlinal de la Tour Blanche

En 1977, lors d'une campagne de Gaz de France pour la recherche de réservoirs potentiels de gaz (réservoirs à exploiter ou poches dans lesquelles il serait possible de stocker du gaz), des études de sismicité ont été effectuées. Elles ont révélé que l'anticlinal n'est pas suffisamment étanche, à cause des failles, pour servir de réservoir ; le caractère très anguleux des méandres de la Dronne, entre Valeuil et Lisle, serait lié à ces nombreux accidents tectoniques.

3.3 Données pédologiques

Le degré de développement du sol dépend pour beaucoup de la teneur de la roche en résidus argileux, de la topographie et bien sûr de la nature de la végétation présente.

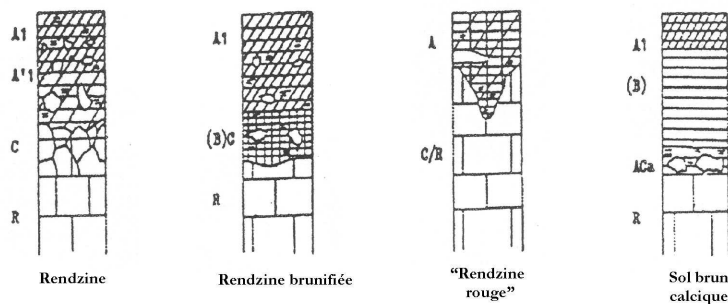
Sur pente faible à nulle, l'influence de la roche semble primordiale. Ainsi, les sommets de coteau présentent en alternance des zones nues où la roche du Turonien moyen affleure directement en surface et des zones un sol squelettique (parfois plus épais avec une dizaine de cm tout au plus) a pu se développer. Le profil de sol est alors celui d'un sol brun calcique superficiel.

Dans des conditions topographiques similaires, les fissures ou diaclases superficielles de la roche calcaire permettent la formation de sols généralement plus épais correspondant à des sols bruns eutrophes pour les plus épais.

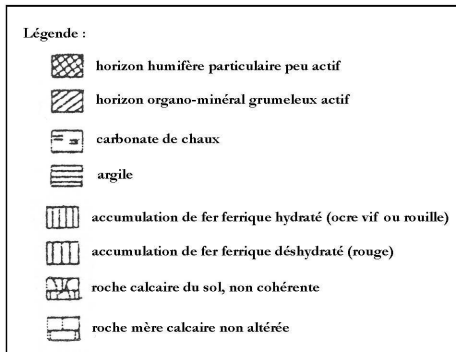
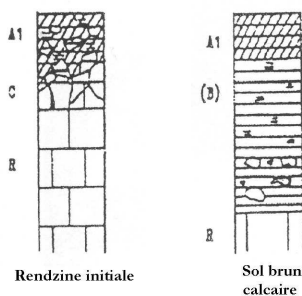
Sur les versants où affleure le Turonien inférieur, la nature de la roche joue un rôle mineur au regard de la pente marquée (20 à 22°) qui rend très difficile développement d'un sol. Ces versants présentent un profil typique en gradins irréguliers de cailloutis sur lesquels peut se développer par endroits un sol superficiel de type rendzine initiale. Ces gradins étant relativement instables, le profil est souvent rajeuni. Le colluvionnement sur les versants conduit en bas de pente à des dépôts de grèzes.

Sur ces types de sols aucune réserve d'eau n'existe en profondeur, les conditions de sécheresse nécessaire à l'apparition de nombreuses espèces caractéristiques des pelouses sèches sont alors réunies. Parmi elles, on trouvera notamment des espèces xérophiles à enracinement superficiel sur les sols les moins développés.

• sur calcaires durs :



• sur calcaires marneux :



(Source : d'après V. Boulet, 1986 in Maubert & Dutoit, 1995)

Figure 1-8 : Profils pédologiques des principaux sols de pelouses calcaires sur calcaires durs et marneux

3.4 Données hydrographiques

Le site est inscrit dans le bassin versant de la Dronne sur le territoire SDAGE Adour-Garonne. Sur le secteur deux cours d'eau possèdent une orientation Nord / Sud :

- la Sandonie, qui sépare le site rejoint l'Euche un peu en amont de Saint-Vivien,
- sur la partie Est de la commune de Paussac Saint-Vivien, le Boulou coule dans une vallée étroite et enserrée par des abrupts (Turonien supérieur) avant de se jeter directement dans la Dronne.

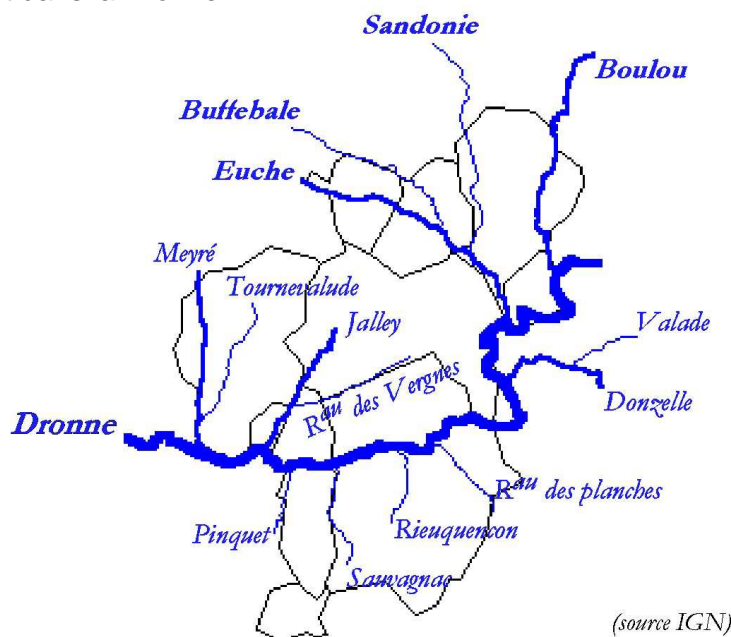


Figure 1-9 : Bassin Versant de la Dronne sur le canton de Montagrier

Deux autres cours d'eau ont globalement une orientation Nord-Ouest/Sud-Est et exploitent l'axe anticlinal de la tour Blanche :

- le Buffebale, sur la commune de Saint-Just, se jette dans l'Euche au niveau du bourg,
- l'Euche, après sa confluence avec la Sandonie rejoint la Dronne juste en aval du Pont d'Ambont (commune de Paussac Saint-Vivien).

Plus au sud, la Dronne définit le niveau de base local du réseau hydrographique.

Aux régions karstiques, on associe souvent un faible réseau hydrographique de surface et généralement temporaire en raison des infiltrations d'eau en profondeur. Sur le secteur, la présence de passées marneuses explique probablement la densité relativement importante et le caractère permanent du réseau hydrographique .

Cependant, la Sandonie subit malgré tout des pertes en profondeur et les circulations d'eau souterraines semblent également importantes. Ainsi, les nombreuses vallées sèches ne seraient pas toujours dues à la morphologie de surface mais pourraient traduire des raccordements en profondeur de systèmes karstiques, créant des zones de faiblesses en surface. De même, en période hivernale, la présence d'eau au fond du « gouffre de Paussac », à un niveau sensiblement identique à celui de la Sandonie, traduit la présence en profondeur de tout un réseau de drains en communication.

3.5 Modifications historiques et évolution globale des milieux

➤ Situation générale :

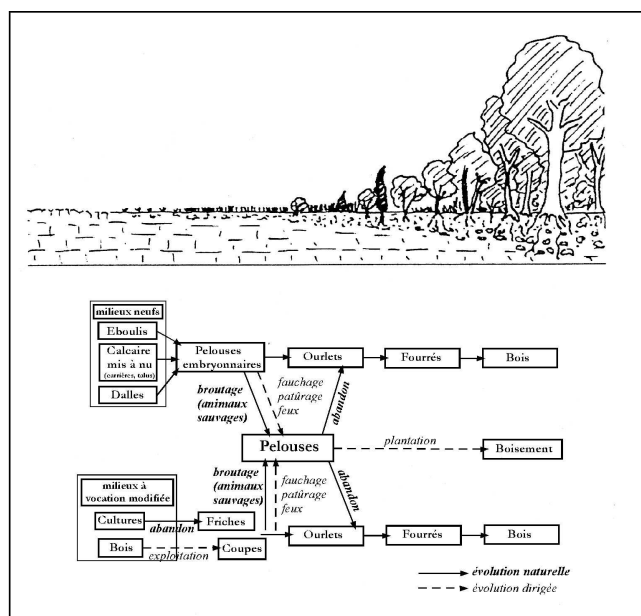
Les milieux originaux que constituent les pelouses sèches, doivent leur apparition et leur conservation aux activités humaines. Leur origine peut exceptionnellement remonter au temps des premières déforestations, au début du néolithique (4500 av. JC). Cependant l'aménagement en terrasse de certaines parcelles laisse supposer que ces pelouses ont été défrichées pour une mise en culture.

Situés pour la majorité sur des zones de coteaux exposées sud dans une région où abondait la vigne au Moyen-Age, ces milieux restent le plus souvent étroitement liés à la culture viticole.

Cette activité apparue sous le règne romain s'est ensuite développée au Moyen-Âge lors des premières grandes déforestations. C'est vraisemblablement à cette époque qu'est apparue la plupart des pelouses sèches actuelles, gérées à l'époque par le pâturage.

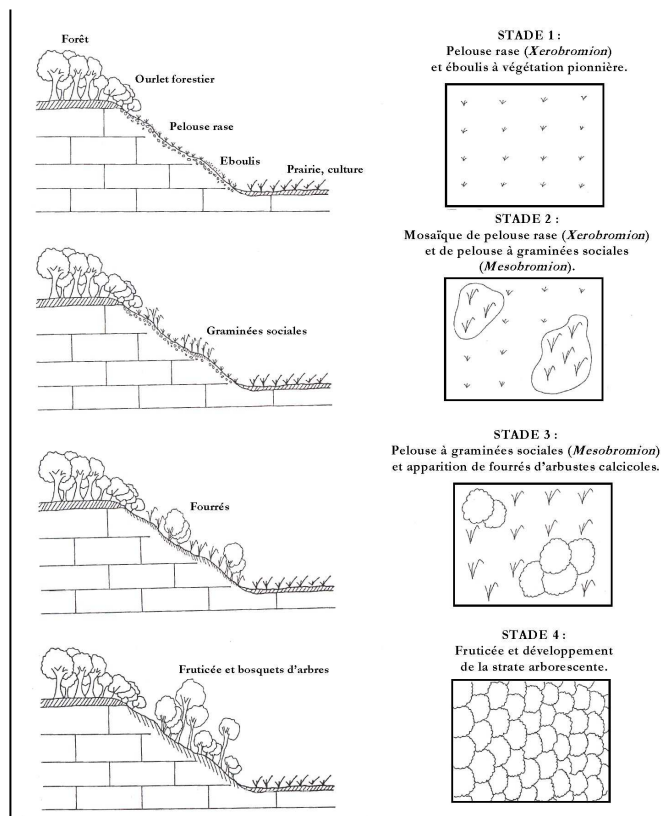
Le développement du vignoble qui encourageait la déforestation fut stoppé par l'apparition du Phylloxera (*Phylloxera vastatrix*), puceron parasite de la vigne importé d'Amérique du Nord à la fin du XIX^{ème} siècle. Détruisant plus de 50 % du vignoble français, le Phylloxera fut responsable de l'abandon de nombreux vignobles qui retournèrent à l'état de pelouses sèches. Ces dernières furent alors utilisées pour le pâturage (ovins, bovins...).

Cette exploitation permit de conserver ces milieux jusqu'au début des années 1970. C'est à partir de cette date que le déclin national s'est amorcé. Victimes du développement du productivisme et de la déprise agricole, la plupart de ces parcelles ne sont plus exploitées et retournent progressivement à l'état de boisement originel.



(Source : d'après Maubert et Dutoit, 1995)

Figure 1-10 : Schéma synthétique de l'évolution des pelouses sèches



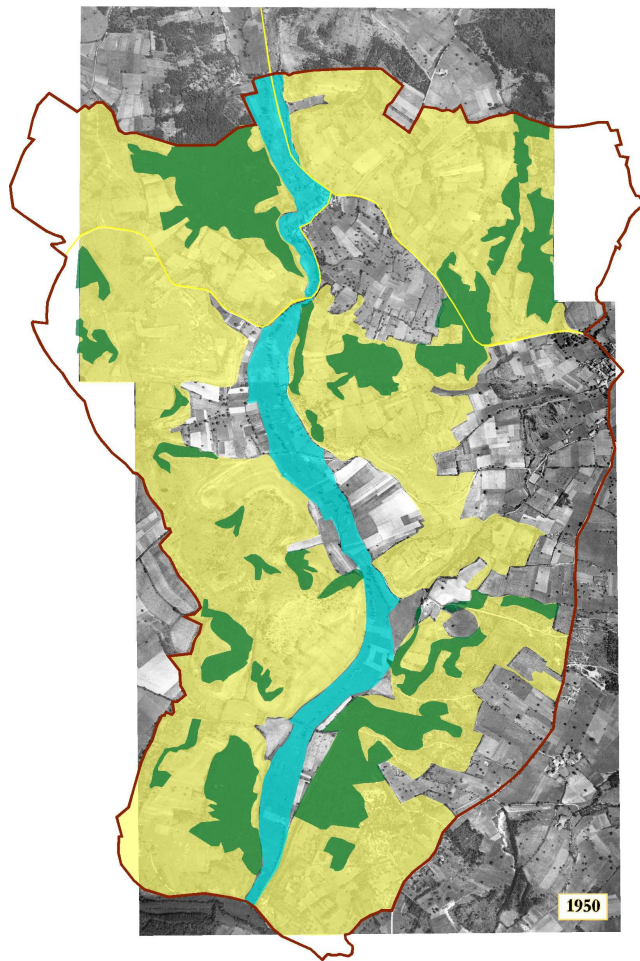
La figure 1-10 représente la dynamique de la végétation d'une pelouse sèche au cours du temps, en l'absence de perturbations naturelles ou anthropiques. Sans rajeunissement régulier de la végétation, les pelouses sèches évoluent vers des stades arbustifs puis boisés. Ainsi, depuis une cinquantaine d'années, ce sont entre 30 et 50 % des pelouses sèches de France qui ont disparu.

➤ Contexte local du Vallon de la Sandonie :

Une simple comparaison des photos aériennes datant de 1950 et de 1978 permet d'apprécier le phénomène de « fermeture » des milieux qui se traduit d'une part, par la progression des surfaces boisées (ou de boisement dominant) et d'autre part, par la densification de la strate arbustive dont l'augmentation du recouvrement se fait au détriment des milieux ouverts, plus riches et diversifiés d'un point de vue floristique.

Si entre 1950 et 1978, la progression des zones de boisement dominant a connu une augmentation sensible de l'ordre d'un tiers, c'est la fermeture des milieux ouverts qui est la plus marquée. Ainsi, même si il est difficile d'estimer le recouvrement arbustif à partir des photos aériennes de l'époque, leur simple comparaison met en évidence une fermeture flagrante (progression et colonisation des arbustes).

Cette dynamique d'évolution reste et va en s'accroissant jusqu'à aujourd'hui.



- Pelouses et milieux ouverts associés
- Zones boisées ou boisement dominant
- Prairies humides

Figure 1-11a : Evolution historique des surfaces en pelouses et milieux ouverts associés sur le site du Vallon de la Sandonie

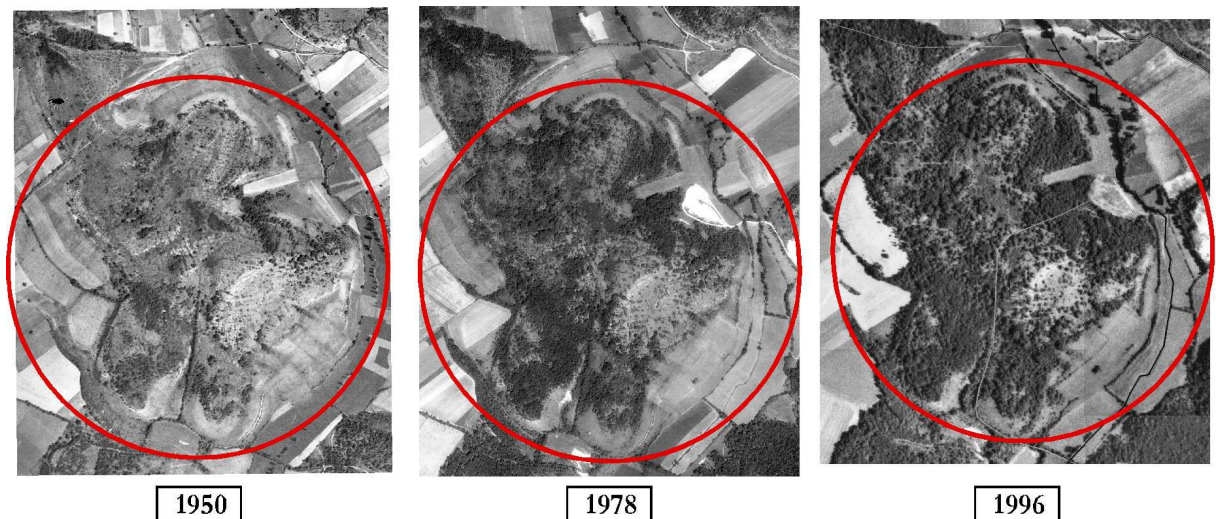


Figure 1-11b : Dynamique de la végétation sur le secteur des Plaines

3.6 Inventaires

Le Vallon de la Sandonie figure dans l'inventaire ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique ou faunistique), initié par le Ministère de l'Environnement en 1982. Cette ZNIEFF de type 1 (n° 2707 0000) occupe une superficie de 973 ha dont les principaux intérêts reposent sur un ensemble de milieux remarquables et représentatifs (chênaie pubescente, pelouses et landes calcaires, marais à carex en fond de vallée) du nord du Périgord Central accueillant une faune thermophile et rupestre et témoignant des relations entre l'homme et son environnement.

Deux autres secteurs situés à proximité font aussi l'objet de proposition au titre de la Directive Habitats : vallée de la Dronne et coteaux de la Dronne.

3.7 Mesures de protection

Le site du Vallon de la Sandonie ne bénéficie d'aucune mesure de protection forte. Aux environs seul le bourg de Montagrier bénéficie du statut de site inscrit.

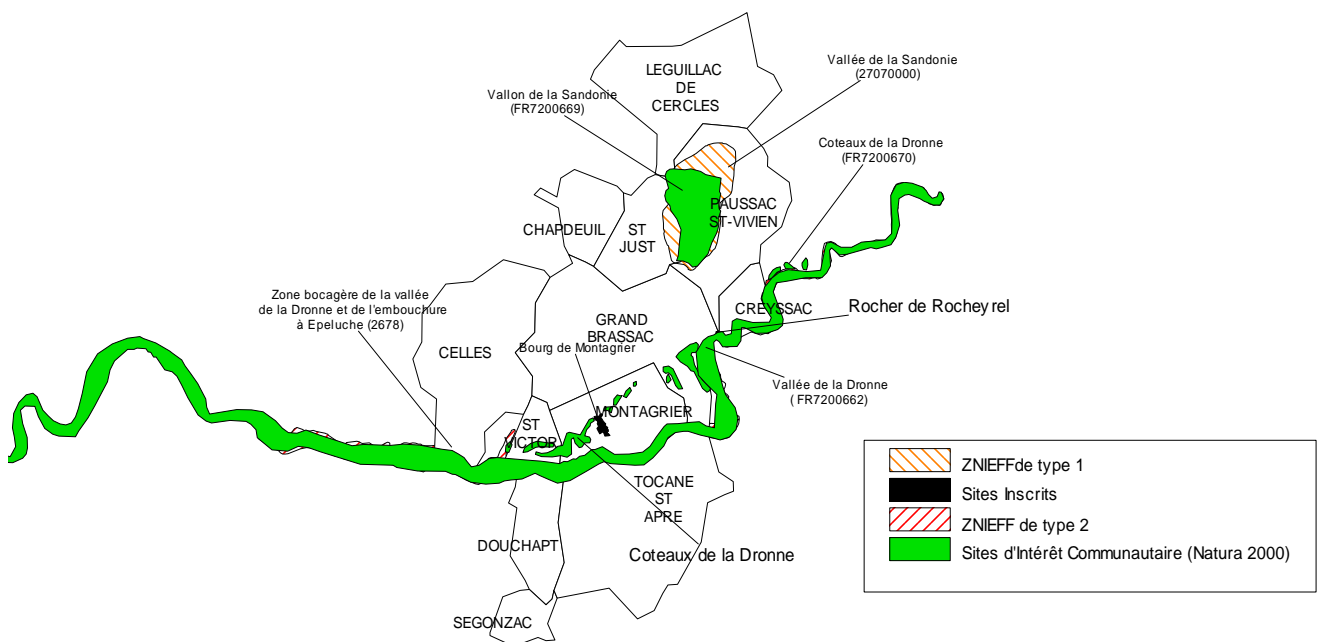


Figure 1-12 : Zones protégées sur le canton de Montagrier

INVENTAIRE ET DESCRIPTION BIOLOGIQUES

1. CARACTERISATION DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET DES MILIEUX NATURELS

1.1 Les habitats d'intérêt communautaire (HIC)

Les habitats naturels reconnus d'intérêt communautaire sont listés en annexe I de la Directive « Habitats ». Ils sont identifiés par une appellation et un code dans le Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (Version EUR 15/2 Commission Européenne, DG XI, 1997). La typologie CORINE (CORINE Biotopes, 1994) constitue le plus souvent la base descriptive utilisable pour ces types d'habitats de l'annexe I.

Le Formulaire Standard des Données (FSD) fait mention de cinq habitats d'intérêt communautaire (dont un prioritaire*) :

- formations de *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires,
- formations stables à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses calcaires (*Berberidion p.p.*),
- végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires,
- formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (*Festuco-Brometalia*) – (* site d'orchidées remarquables),
- grottes non exploitées par le tourisme.

Un autre habitat de pelouse sèche a été identifié lors des prospections de terrain, il se présente en mosaïque au sein des autres habitats des pelouses ou landes calcaires :

- Pelouses calcaires karstiques (*Alysso-Sedion albi*)*.

Au niveau de la vallée de la Sandonie, ont pu être identifiées aussi (de manière ponctuelle ou très relictuelle pour certains de ces habitats) :

- prairies maigres de fauche de basse altitude,
- prairies à molinie sur calcaire et argile (*Eu-Molinion*),
- marais calcaires à *Cladium mariscus* et *Carex davalliana**,
- mégaphorbiaies eutrophes.

Ainsi, en définitive, dix habitats d'intérêt communautaire (présentés dans le tableau I-2 ci-après), dont trois prioritaires, sont présents sur le site Natura 2000 du «Vallon de la Sandonie». En terme de superficie, les formations de *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires et les formations herbeuses sèches semi-naturelles sont les plus représentées.

Types	Code Natura 2000	Nom de l'habitat selon la typologie Natura 2000 et la typologie CORINE Biotopes
Fourrés sclérophylles	5130	Formations de <i>Juniperus communis</i> sur landes et pelouses calcaires o Fruticées à Genévriers communs (CORINE Biotopes : 31.88)
	5110	Formations stables à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses calcaires o Fruticées à Buis (CORINE Biotopes : 31.82)
Formations herbeuses sèches et semi-naturelles	6110(*)	Pelouses calcaires karstiques o Pelouses médio-européennes sur débris rocheux (CORINE Biotopes : 34.11)
	6210(*)	Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (*site d'orchidées remarquables) o Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides – <i>Mesobromion</i> (CORINE Biotopes : 34.32) o Prairies calcaires sub-atlantiques très sèches – <i>Xerobromion</i> (CORINE Biotopes : 34.33)
	6410	Prairies à molinie sur calcaire et argile o Prairies à Molinie et communautés associées (CORINE Biotopes : 37.31)
	6430	Mégaphorbiaies eutrophes o Lisières humides à grandes herbes (CORINE Biotopes : 37.7)
	6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude o Prairies de fauche de basse altitude (CORINE Biotopes : 38.2)
Bas-marais	7210(*)	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et <i>Carex davalliana</i> o Végétation à <i>Cladium mariscus</i> (CORINE Biotopes : 53.3)
Habitats rocheux et grottes	8210	Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires o Végétation des falaises continentales calcaires (CORINE Biotopes : 62.1)
	8310	Grottes non exploitées par le tourisme o Grottes (CORINE Biotopes : 65)

* : Habitat prioritaire

Tableau I-2 : Répartition des habitats naturels d'intérêt communautaire inventoriés sur le site selon les principaux types de végétation

La motivation principale ayant conduit à la proposition du Vallon de la Sandonie pour intégrer le réseau Natura 2000 est la présence d'habitats de pelouses sèches (5130 et 6210) ainsi que de l'habitat rocheux (8310) pour les espèces de chiroptères (7 ou 8 espèces d'intérêt communautaire). Il convient donc de bien définir le terme de pelouse sèche calcicole :

Les pelouses sont des formations végétales herbacées rases. Elles sont peu productives et apparaissent sur des sols assez pauvres en nutriments, donc oligotrophes à mésotrophes. Elles ne sont pas fertilisées, ce qui les différencie des prairies (Julve, 1996).

Les pelouses calcicoles sont des formations végétales composées essentiellement de plantes herbacées vivaces en tapis plus ou moins ouvert sur sol calcaire peu épais, pauvre en éléments nutritifs, subissant un éclaircissement intense et une période de sécheresse climatique ou édaphique (ATEN, 1995).*

Les pelouses calcicoles ont une végétation riche et originale (présence d'espèces à affinités méridionales ou steppiques ayant migré vers le nord après la dernière glaciation) en même temps qu'une grande diversité faunistique (insectes) et floristique (orchidées). La plupart des pelouses sèches ne se maintiennent que grâce à des actions anthropo-zoogènes (pâturage, fauche) qui détruisent ou contiennent les buissons et arbustes pionniers, empêchant l'évolution progressive vers la forêt (DIREN, 1999).

Des informations détaillées relatives à la caractérisation de chaque habitat d'intérêt communautaire (physionomie, composition floristique, ...) sont réunies dans les fiches présentées en annexe.

1.2 Les autres habitats naturels

Si la cartographie des habitats naturels repose essentiellement sur les habitats d'intérêt communautaire, d'autres milieux naturels sont présents sur le site.

Le tableau I-3 présente les principaux habitats naturels selon leur typologie CORINE biotopes en reprenant ceux qui sont classés d'intérêt communautaire.

Légendes	CORINE Biotopes	Natura 2000
Formations de pelouses		
- Pelouse mésophile à xérophile	34.32 / 34.33	6210
- Pelouse pionnière	34.11	6110
- Végétation des pentes rocheuses	62.1	8210
Formations de prairies		
- Prairie humide eutrophe	37.2	Non
- Prairie de fauche de basse altitude	38.2	6510
- Prairie à molinie	37.31	6410
- Prairie à hautes herbes (mégaphorbiaies)	37.7	6430
- Prairie mésophile	38.1	Non
Fourrés		
- Fourré médio-européen	31.81	Non
- Roncier	31.831	Non
- Fourré à Buis	31.82	5110
- Lande à genévrier	31.88	5130
Formations arborescentes		
- Boisement d'aulnes – bois humide	44.91	Non
- Saussaie - bois humide	44.92	Non
- Chênaie thermophile	41.71	Non
- Forêt mixte	43	Non
- Plantation de conifères	83.31	Non
- Haie	84.1	Non
- Bosquet	84.3	Non
Autres		
- Roselière	53.1	Non
- Végétation à Marisque	53.3	7210
- Grotte	65	8310
- Ruisseau	24	Non
- Etangs	22	Non
- Cultures	82	Non
- Truffières	83	Non
- Vigne	83.21	Non
- Friche	87.2	Non
- Carrières	86.41	Non
- Villages – Bâtiments	86.2	Non

Tableau I-3 : Liste des principaux habitats naturels présents sur le site

1.3 Remarques sur la cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire

➤ Habitats des fourrés sclérophylles :

• Les formations à Genévrier commun sur pelouses ou landes calcaires (5130)

Les formations à genévriers (voir fiche en annexe) ne constituent pas réellement un groupement phytosociologique bien individualisé. Elles correspondent à un stade d'embroussaillage des faciès* de pelouses. A ce titre, elles s'avèrent parfois difficiles à distinguer des pelouses (formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement), d'autant plus que ces deux habitats sont généralement très imbriqués. Afin de les différencier et de rendre compte au mieux de la réalité du terrain, une typologie, présentée dans le tableau I-4, a été établie. Elle se base sur un élément essentiel de la dynamique de la végétation : le taux de recouvrement de ces deux habitats.

	6210	6210 x 5130		5130	
	34.32 ou 34.33	(34.32/34.33) x 31.88		31.88	
Pelouse xérophile / mésophile	> 85 %	70 - 85 %	50 - 70 %	25 – 50 %	< 25 %
« Lande » à genévrier	< 15 %	15 - 30 %	30 - 50 %	50 – 75 %	> 75 %
Correspondance cartographique	Pelouse	Mosaïque ouverte (pelouse et « lande » à genévrier)	Mosaïque fermée (pelouse et « lande » à genévrier)	« Lande » à genévrier ouverte	« Lande » à genévrier fermée

Tableau I-4 : Typologie utilisée pour la distinction des habitats de pelouses et de « landes » à genévrier

Leur délimitation et leur représentation cartographique fait donc référence à des unités de végétations (faciès) relativement homogènes (dominance de l'un ou de l'autre habitat) avec parfois des unités mixtes où les deux habitats sont en mosaïque.

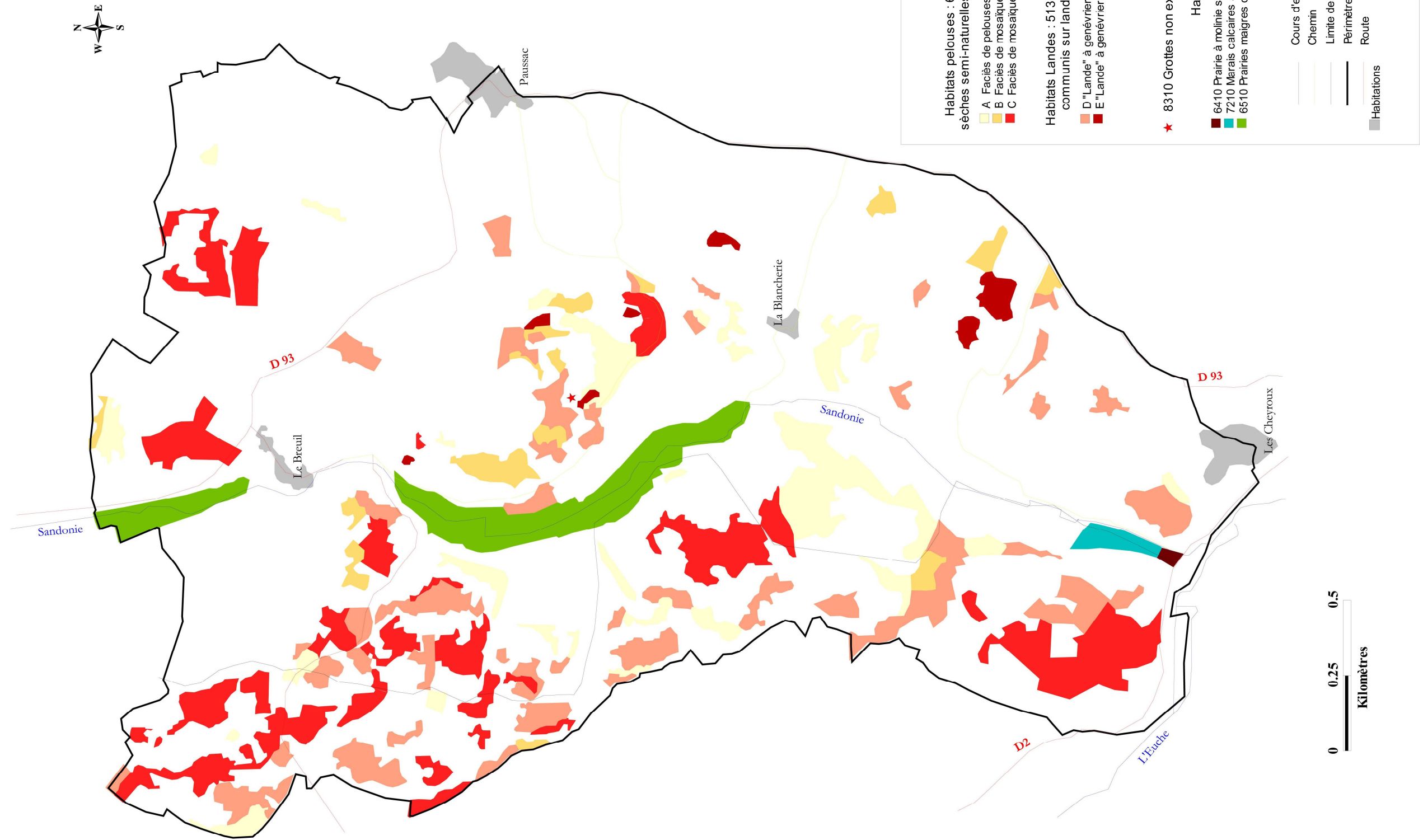
Lorsque deux habitats sont étroitement mêlés ou constituent une mosaïque fine, et qu'il est difficile de les cartographier individuellement (exemple : pelouses x « lande » à genévrier), l'unité végétale est représentée sous forme de hachures reprenant les codes couleur de ces deux habitats.

Cela permet de faciliter le diagnostic sur l'état de conservation et la dynamique au sein d'un même habitat où on peut distinguer des états de conservation variable.

Au niveau de la cartographie des habitats, deux complexes d'habitats naturels sur les zones sèches calcaires sont cartographiés :

- le complexe de pelouses et faciès d'embuissonnement qui regroupe les habitats de « pelouses » (6210 et 6110) et de mosaïques (6210 x 5130),
- le complexe de « landes » à genévriers concernant l'habitat 5130.

Figure 1-13 : Localisation des habitats d'intérêt communautaire



Ainsi, si l'habitat « pelouse » n'apparaît pas sur certaines zones, il est de fait présent au niveau des mosaïques et implicitement au sein de la « lande à genévrier » (c'est particulièrement le cas pour les landes à genévrier ouvertes où les pelouses du *Mesobromion* peuvent avoir un taux de recouvrement atteignant 50 %).

L'habitat 5130 est donc cartographié suivant deux représentations en fonction du taux de recouvrement du Genévrier commun et des autres arbustes calcicoles colonisateurs : faciès ouverts et fermés.

- **Les formations à Buis des pentes rocheuses calcaires (5110)**

Au regard de sa superficie restreinte et de sa localisation au sein des formations de Genévrier commun, il est cartographié en mosaïque avec ce dernier (5110 x 5130).

➤ Habitats des Formations herbeuses sèches et semi-naturelles :

- **Les formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210)**

- **Les pelouses calcaires karstiques (6110)**

Elles correspondent au premier complexe décrit précédemment et leur représentation cartographique regroupe les différents habitats de pelouses par rapport aux nomenclatures européennes et «CORINE biotopes» :

- pelouses calcaires karstiques (6110 / 34.11),
- formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210 / 34.32 pour les faciès méso-xérophiles à mésophiles et 34.33 pour les faciès xérophiles).

L'habitat 6110 correspondant aux pelouses calcaires karstiques, du fait de son imbrication fine au sein même des pelouses n'est représenté que sur les secteurs où il est le plus présent.

Des faciès de végétation correspondant à des pelouses fortement envahies par le Brachypode penné sont cartographiés sous l'appellation de pelouses-ourlets à Brachypode. Elles forment aussi une mosaïque avec l'habitat 6210 (formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement).

- **Mégaphorbiaies eutrophes (6430)**

Cet habitat est présent ponctuellement et présente une répartition linéaire ou concentrique en bordure des plans d'eau situés sur la partie aval de la Sandonie.

➤ Habitats rocheux :

• **Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires (8210)**

• **Grottes non exploitées par le tourisme (8310)**

En mosaïque pour le premier et de répartition très localisée pour le second, ils sont représentés par un figuré symbolique.

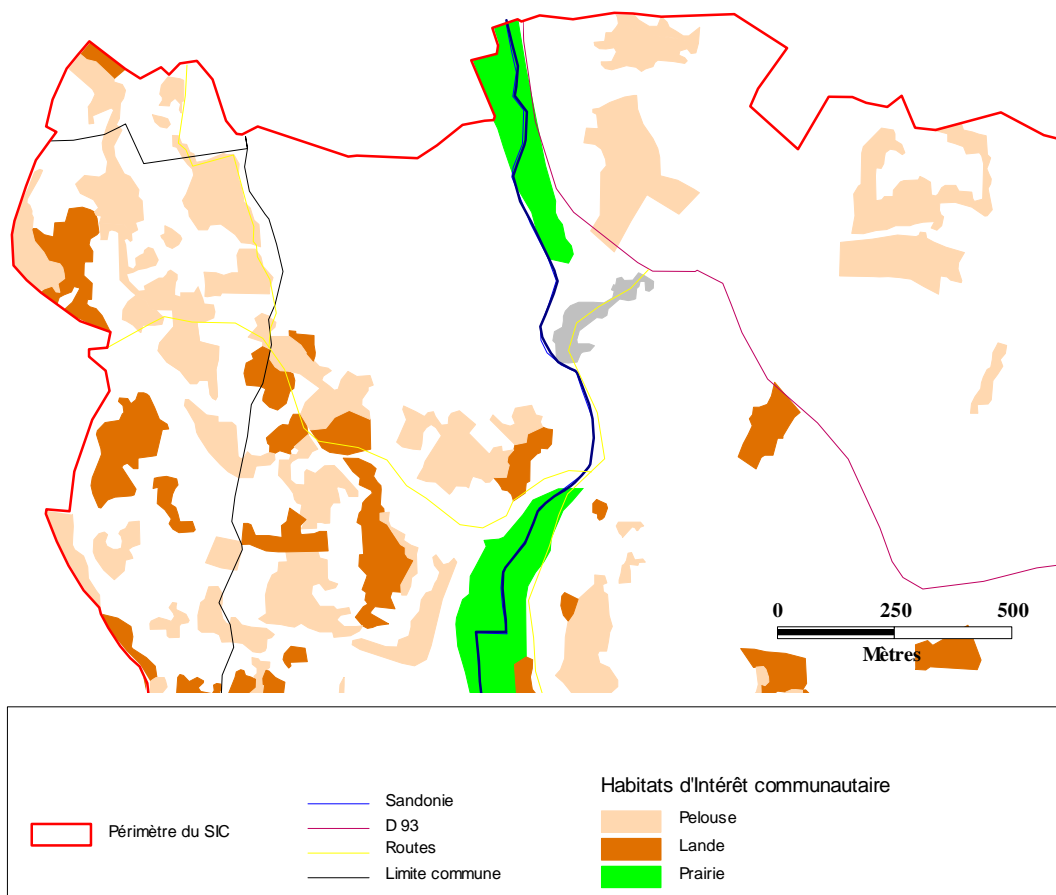


Figure 1-14 : exemple de cartographie des habitats naturels (extrait)

2. CARACTERISATION DES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET DE LEURS HABITATS

2.1 Signification du classement des espèces aux annexes de la Directive « Habitats »

L'annexe II correspond aux espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.

L'annexe IV correspond aux espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

2.2 Espèces d'intérêt communautaire (annexe II et IV)

➤ Mammifères :

• Présentation générale des Chiroptères

L'ordre des **Chiroptères**, appartenant à la classe des **Mammifères**, regroupe deux sous-ordres, les Mégachiroptères et les Microchiroptères. Les Mégachiroptères ne sont pas représentés en Europe et seulement 3 des 18 familles de Microchiroptères se rencontrent sur le continent européen : **Rhinolophidés**, **Vespertilionidés** et **Molossidés**.

On dénombre 31 espèces en France. Avec 22 espèces connues pour la Dordogne, le département est un des plus remarquables pour la région Aquitaine (24 espèces pour la Région).

Au niveau du site 7 à 8¹ espèces de chauves-souris figurant à l'annexe II de la Directive « Habitats » sont présentes à différentes périodes de leur cycle biologique. Il s'agit :

- du Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*),
- du Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*),
- du Rhinolophe euryale (*Rhinolophus euryale*),
- du Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*),
- du Vespertilion à oreilles échanquées (*Myotis emarginatus*),
- du Petit Murin (*Myotis blythi*) / Grand Murin (*Myotis myotis*)*,
- de la Barbastelle (*Barbastella barbastellus*).

¹ la différenciation entre les deux espèces Grand Murin et Petit Murin nécessite un complément des connaissances afin de préciser si les deux espèces cohabitent ou non.

➤ Insectes :

Au niveau de l'entomofaune, aucune espèce n'est signalée dans le Formulaire Standard des Données.

Deux espèces d'odonates figurant à l'annexe II sont présentes sur le site. Il s'agit de l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*) et de la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*). Le premier fréquente préférentiellement les sources, fossés, ruisseaux, petites rivières aux eaux claires et bien oxygénées dans des zones bien ensoleillées alors que la seconde recherche dans les zones calmes des rivières (retenues...) ou étangs présentant a priori une abondante végétation aquatique et riveraine.

Par ailleurs, un lépidoptère, le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*) est aussi présent. Selon l'écotype de l'espèce (écotype des zones sèches ou zones humides), l'espèce affectionne les pelouses sèches ou les prairies humides, bas marais, prairies à molinie.

Une autre espèce de lépidoptère des pelouses sèches est aussi présente. Il s'agit de l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*), figurant en annexe IV de la Directive « Habitats ».

Tableau I-5 : Récapitulatif des espèces animales de l'annexe II* de la Directive « Habitats » présentes sur le site

	Noms vernaculaires	Noms scientifiques	Code Natura 2000	Commentaires
Mammifères	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	Hibernation
	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	Hibernation
	Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	1310	Reproduction et Hibernation
	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321	Hibernation
	Petit Murin	<i>Myotis blythi</i>	1307	Reproduction
	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1324	Reproduction
	Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	1305	Hibernation
	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	1303	Hibernation
Insectes	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	1044	Présent sur la Sandonie
	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>		Présente en aval (étangs)
	Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	1065	Inféodé aux prairies humides ou pelouses

* :L'ensemble des espèces de l'annexe II sont aussi en annexe IV.

Des fiches en annexe présentent les principales caractéristiques de ces espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats »

En parallèle à l'Azuré du serpolet, d'autres espèces figurent à l'annexe IV de la Directive « Habitats ». Il s'agit de 8 nouvelles de chiroptères :

- le Vespertilion à moustaches (*Myotis mystacinus*),

- le Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentoni*),
- le Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*),
- l'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*),
- la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*),
- la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhli*),
- la Noctule de Leisler (*Nyctalus leisleri*),
- la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*).

Elles sont accompagnées au niveau des reptiles par la Couleuvre verte et jaune (*Coluber viridiflavus*) que le Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*) et la Grenouille agile (*Rana dalmatina*) pour les amphibiens.

Ainsi, au total ce sont 23 à 24 espèces de la Directive « Habitats », 10 à 11 espèces de l'annexe II et 13 espèces de l'annexe IV¹.

2.3 Espèces de l'annexe I de Directive « Oiseaux »

L'annexe I de la Directive « Oiseaux » (79/409) mentionne les "espèces qui font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution".

Sur le site du Vallon de la Sandonie, 5 espèces de l'annexe I ont été recensées dont deux sont nicheuses :

- l'Alouette lulu (*Lullula arborea*),
- l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*).

Elles sont accompagnées par des visiteurs réguliers qui utilisent notamment le site comme territoire de chasse :

- la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*),
- la Busard St martin (*Circus cyaneus*),
- le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*),

Enfin, l'Oeudicnème criard (*Burhinus oedinemus*), pourrait être encore présent sur le site malgré la fermeture importante du milieu qui doit avoir réduit sa population à quelques individus marginaux et rendu sa nidification peu probable.

3. AUTRES ESPECES D'INTERET PRESENTES SUR LE SITE

Les autres espèces animales et végétales présentant un intérêt patrimonial sont présentées au niveau de l'analyse écologique.

¹ les espèces de l'annexe II figurent aussi en annexe IV mais elles ne sont pas comptabilisées à ce titre.

INVENTAIRE ET DESCRIPTION DES ACTIVITES HUMAINES

L'enveloppe du site Natura 2000 comprenant pour partie les communes de Paussac Saint-Vivien, de Saint-Just et de Léguillac de Cercles, deux niveaux sont utilisés pour décrire les caractéristiques et les activités humaines afin de situer le site Natura 2000 dans un contexte socio-économique plus large. En fonction des données et / ou de leur pertinence, les informations sont décrites :

- à l'échelle du périmètre du site sensus-stricto,
- à l'échelle du canton de Montagnier (ex. démographie, tourisme, ...).

Le périmètre du site s'étend sur les trois communes rappelées précédemment et sur les cantons de Montagnier pour les deux premières et celui de Mareuil pour Léguillac de Cercles. Au regard de la superficie marginale de l'enveloppe du site sur cette dernière, les données cantonales mentionnées font référence au seul canton de Montagnier.

1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU SITE

1.1 Aspects Démographiques

La densité de la population du canton (cf. figure 1-16a) permet de constater l'attractivité de la partie sud du canton. En effet, les communes de Tocane-Saint-Apre, Segonzac, Douchapt, Saint-Victor et Montagrier bénéficient de l'attraction dynamique de la vallée de la Dronne.

Les années 1970 ont connu de fortes régressions d'effectifs en lien direct avec la déprise agricole initiée dans les années 1960.

A l'échelle du canton, l'évolution de la population entre 1975 et 1999 confirme ce clivage Nord / Sud avec :

- une évolution négative pour les communes du Nord (Grand Brassac, Saint-Just, Paussac Saint-Vivien, Chapdeuil) ainsi que Léguillac de Cercles,
- une évolution positive pour le Sud avec Saint-Victor, Montagrier et Tocane Saint-Apre.

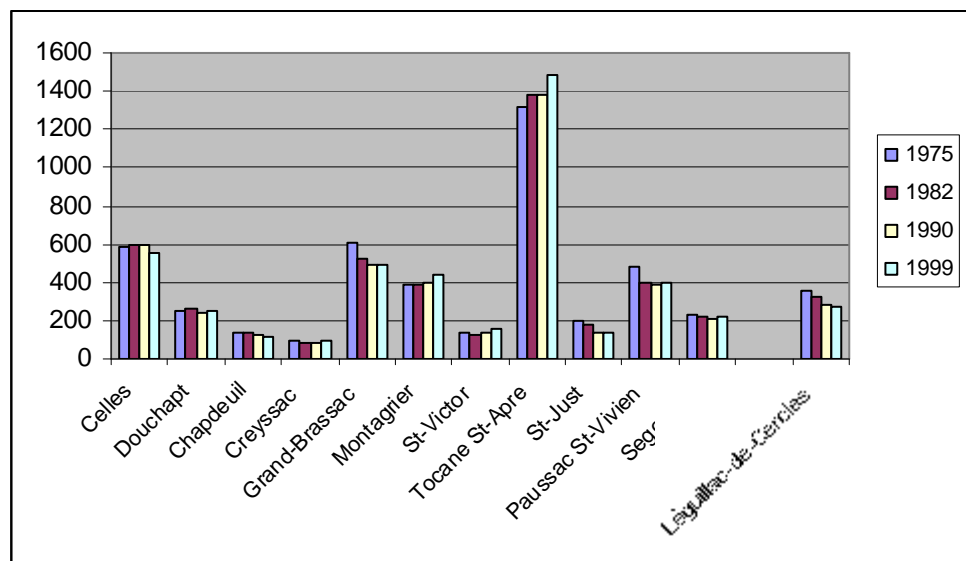


Figure 1-16a : Evolution démographique communale entre 1975 et 1999 (source : INSEE)

Depuis les années 1980, cette tendance s'est ralentie voire inversée pour certaines communes et le canton de Montagrier montre une croissance de près de 4 % entre 1990 (4169 habitants) et 1999 (4335 habitants) ; seules les communes, les plus « enclavées » du canton, de Celles et de Chapdeuil ainsi que Léguillac de Cercles restent en perte de population) même si ce sont encore les communes du sud qui ont l'évolution la plus importante (+ 0,72 % pour Saint-Just et + 2,61 % pour Paussac Saint-Vivien contre respectivement + 11,59 % et + 17,16 % pour Montagrier et Saint-Victor). Cette évolution témoigne d'un certain renouveau du dynamisme local pour le canton alors que le canton voisin de Mareuil, plus au Nord, est toujours lui en perte de vitesse (- 7,79 % et celui de Ribérac stable).

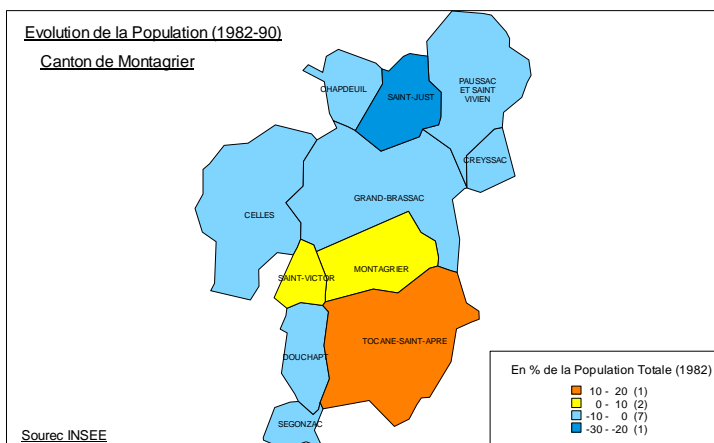


Figure 1-16b : Variations communales de la population entre 1982 et 1990 (source : INSEE 1999)

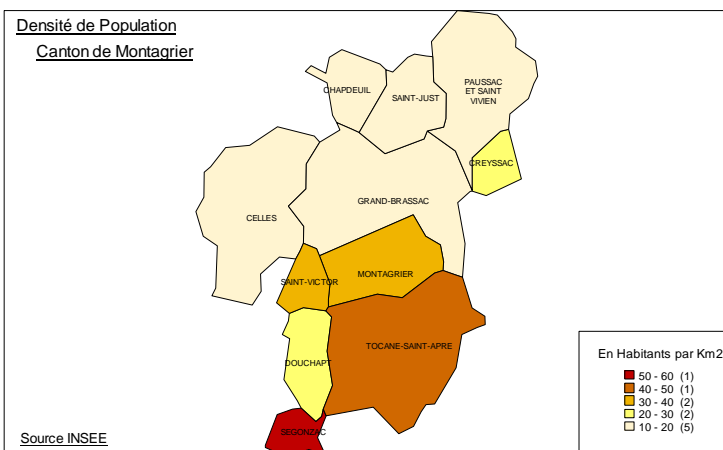


Figure 1-16c : Densité de population à l'échelle communale (source : INSEE 1999)

Globalement, la tendance démographique générale du canton est plutôt au vieillissement de la population, avec une augmentation de 10 % des plus de 60 ans entre 1975 et 1990, et une diminution de 23 % des moins de 20 ans dans la même période.

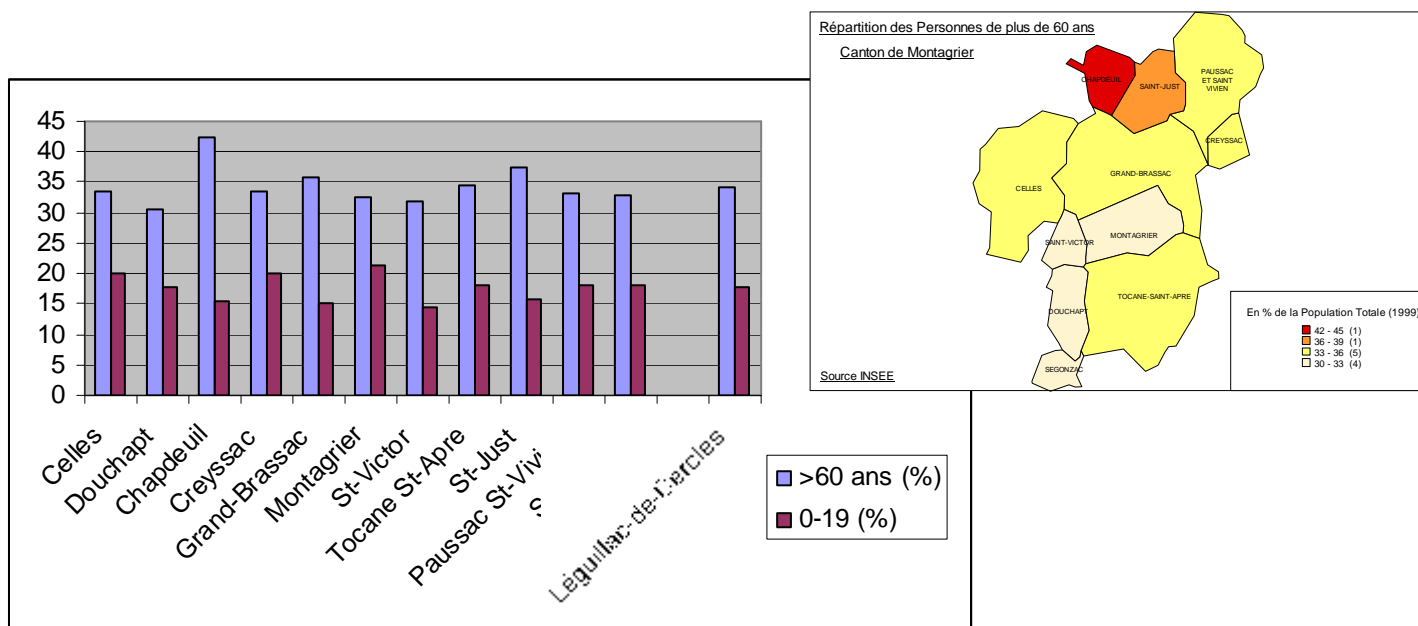


Figure 1-16d : Répartitions communales de la population selon l'âge (source : INSEE 1999)

1.2 Habitations

En observant le taux de répartition des résidences principales et secondaires, il apparaît que le taux d'occupation n'est pas régulier sur l'année avec de nombreuses communes qui présentent 30 % ou plus de résidences secondaires, même si il existe des disparités selon les communes (32 % pour Paussac Saint-Vivien et 15 % pour Saint-Just qui présente aussi 14,5 % d'habitations vacantes).

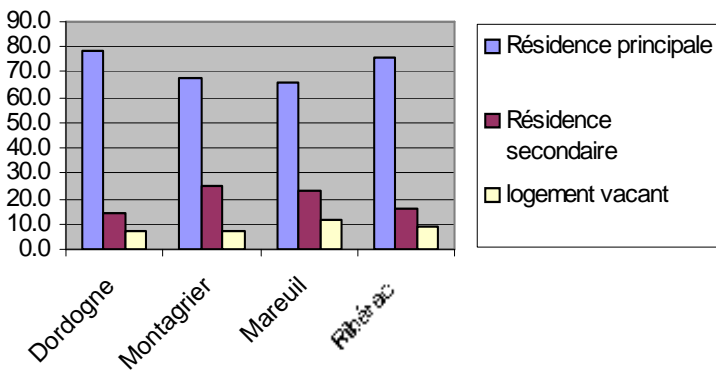


Figure 1-17a : Répartition des logements selon les cantons (source : INSEE 1999)

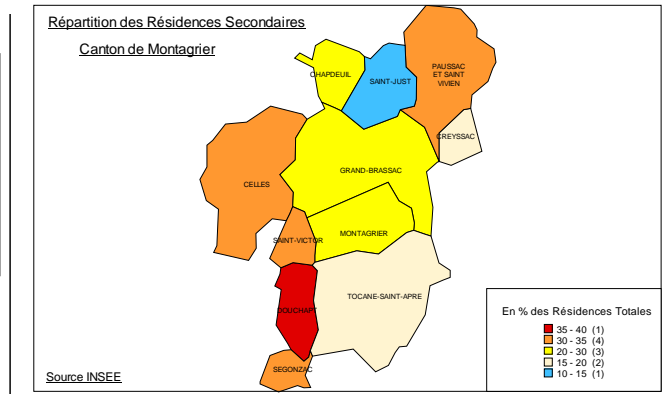
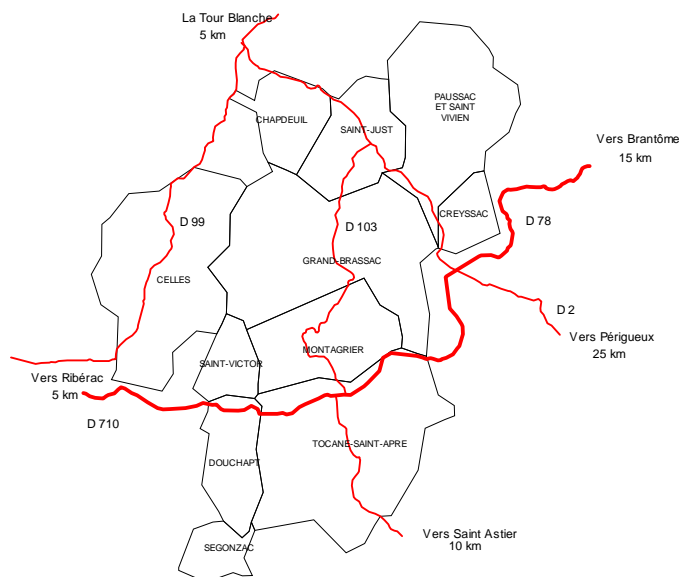


Figure 1-17b : Taux des résidences secondaires par commune (source : INSEE 1999)

1.3 Infrastructures

Le réseau routier du secteur montre bien que les zones dynamiques du secteur se situent aux abords directs de la vallée de la Dronne, longée par la Route Départementale 710 jusqu'à Tocane Saint-Apre puis par la RD 78 en direction de Brantôme. Les routes secondaires qui desservent les communes de Saint-Just, Chapdeuil et Paussac Saint-Vivien ne sont guère empruntées que pour rallier les bourgs en question ; ou en tout cas pour des transits de courtes portées (comme pour rallier Mareuil par exemple).

Figure 1-18 : Principales voies de communication au sein du canton de Montagnier (source : IGN)



1.4 Aspects foncier et urbanisme

Le périmètre du site du Vallon de la Sandonie présente un parcellaire très morcelé et dont le statut foncier foncier est d'ordre privé, à l'exception de quelques parcelles communales comme celle de la Peyre Demale sur Paussac Saint-Vivien ou une partie des plaines de Puychaud sur Saint-Just.

Au niveau urbanisme, il n'existe pas de document d'urbanisme en dehors d'une ZAD¹ sur le secteur du Breuil au niveau des ruines du vieux Breuil et de la zone d'escalade située à proximité (arrêté préfectoral du 18/11/2002 pour une superficie de 16,3915 ha).

¹ Zone d'Aménagement Différée

2. ACTIVITES AGRICOLES

2.1 Contexte

- Le canton de Montagnier est un territoire à dominante agricole avec 50 % de la surface cantonale en Surface Agricole Utile (SAU) contre 36,8 % au niveau du département (Recensement Général Agricole 2000). Cette valeur reste inférieure à celle du canton voisin de Verteillac sur lequel 66,5 % de la surface est en SAU.

- La SAU moyenne est de 46 ha, moyenne supérieure à la valeur départementale qui est de 29 ha. 54 % des exploitations agricoles ont une SAU inférieure à 35 ha (RGA 2000).

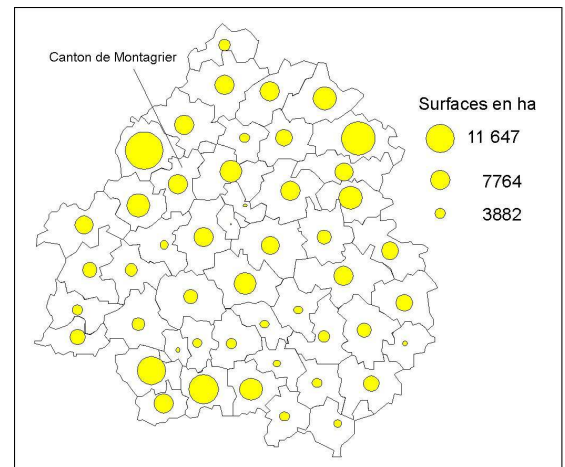


Figure 1-19 : Répartition cantonale de la SAU

(source : AGRESTE – RGA 2000)

- Les chefs d'exploitation sont au nombre de 191 (RGA 2000) avec seulement 27,2 % âgés de plus de 55 ans (près de 8 points sous la moyenne départementale) ; 9,4 ont plus de 65 ans ; 47,6 ont entre 40 et 55 ans ; 25,1 % ont moins de 40 ans.

- Près de 64 % des chefs d'exploitations ou coexploitants sont à temps complet (50 % au niveau du département), ce qui met en avant la dominante agricole sur le secteur.

- Le statut des exploitations est majoritairement individuel (90 %).

2.2 Activités et productions

➤ Utilisation de la SAU :

- Au niveau cantonal, la surface occupée par la SAU représente 50 % avec des valeurs communales moins élevées au nord du canton sur les communes de Paussac St-Vivien (31 %), Creysse (40 %), Chapdeuil (42 %) et Saint-Just (44 %) qui correspondent aux communes où la couverture boisée est la plus importante.

Entre 1979 et 2000, la SAU a diminué de 11,5 % sur le canton (contre près de 15 % sur le département et qu'elle s'est maintenue sur le canton de Verteillac) alors qu'en parallèle la SAU moyenne des exploitations a été multipliée par 2,4 avec une disparition de 60 % des exploitations.

- La SAU est occupée aux trois quarts par des terres labourables où les céréales et les oléoprotéagineux (COP) représentent 56 % de la surface.

- Le taux de Surface Toujours en Herbe (STH) est nettement inférieur à celui du département (23 % sur le canton de Montagnier contre 35 % pour la Dordogne) mais il reste supérieur à celui du canton « céréalier » de Verteillac (10 %). Sa variation entre 1979 et 2000 est aussi supérieure à celle du département avec plus de 40 % des surfaces qui ont disparu, pour la plupart mises en cultures en maïs (cf. figures 1-20 et 1-21).

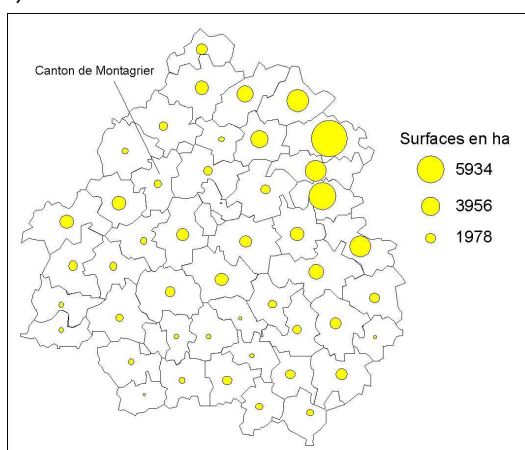


Figure 1-20a : Répartition cantonale de la STH (source : AGRESTE – RGA 2000)

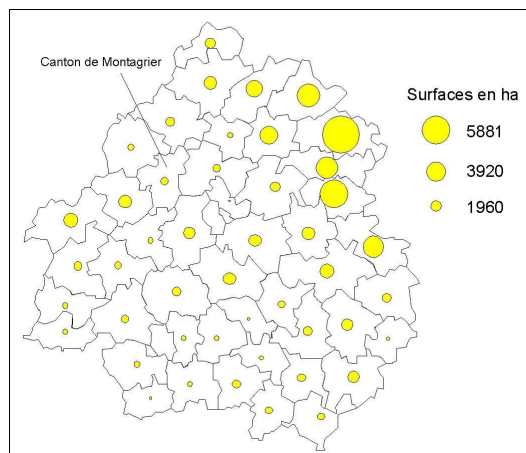


Figure 1-20b : Répartition cantonale des surfaces en prairies naturelles ou semées avant l'automne 1994
(source : AGRESTE – RGA 2000)

➤ Productions végétales :

- Au niveau des COP, ce sont les céréales qui prédominent à hauteur de 84 %. Au sein de cette proportion près de 50 % des céréales correspondent au maïs-grain et maïs-semence (. 37 et 12 % représentent les taux de surface respectivement en blé et en orge. L'augmentation des surfaces en maïs-grain et maïs-semence est plus marquée sur les communes de Celles, Saint-Victor, Chapdeuil et Saint-Just.

- Les superficies irriguées sont fortement corrélées à l'augmentation des surfaces en maïs-grain et maïs-semence qui, à l'échelle du canton, passent de 360 à 772 ha entre 1988 et 2000 (cette progression repose essentiellement sur les communes de Celles et de Saint-Just.

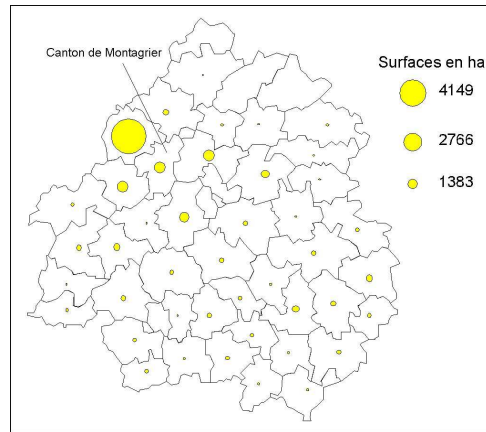
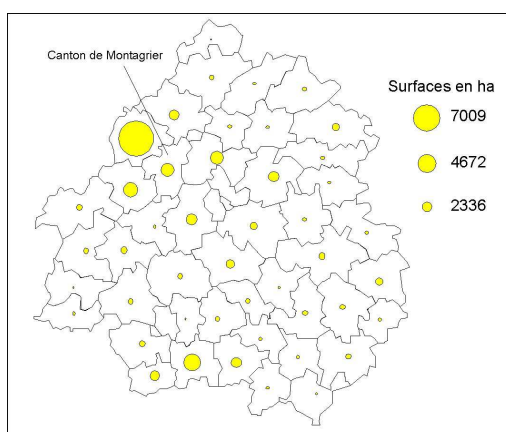


Figure 1-21a et 1-21b : Répartitions cantonales des surfaces en céréales et des surfaces en maïs-grain et maïs-semence (source : AGRESTE – RGA 2000)

➤ Productions animales :

- 84 élevages bovins sont présents à l'échelle du canton pour un troupeau moyen de 40 têtes environ (contre 282 producteurs et une moyenne de 16 bêtes par troupeau en 1979).

- 5 communes abrite un cheptel supérieur à 300 têtes : Paussac et St-Vivien, Montagrier, Celles, Tocane St-Apre et Grand-Brassac.

- Le cheptel ovin est encore représenté par près de 3000 brebis mères (sur 89 exploitations) en 1979 a chuté de 75 % en 2000 avec un peu plus de 700 têtes (sur seulement 17 exploitations).

- Les volailles concernent 89 exploitations avec trois types de productions : 46 % de poulets de chair, 33 % pour les canards à gaver et 11 % (auxquels on peut rajouter les 9 % d'oies) de poules pondeuses (oeufs de consommation)

➤ Agrotourisme :

Les produits liés au tourisme sont :

- la restauration (1 exploitation),
- l'hébergement (4 exploitations),
- la vente directe au consommateur (25 exploitations),
- la transformation de produits pour la vente (14 exploitations).

3. ACTIVITES FORESTIERES

La traversée de la Dronne sur les communes du sud du canton de Montagnier (Tocane Saint-Apre, Segonzac, Montagnier, Douchapt, Saint-Victor et Celles) est à l'origine de terres riches en alluvions, naturellement plus aptes à être cultivées. Il en résulte une couverture forestière faible n'excédant pas 25 % (23,5 % maximum pour Celles).

La partie nord du canton présente des couvertures forestières nettement plus importantes, sur les communes de Grand Brassac, Chapdeuil, Saint-Just mais surtout Creyssac et Paussac Saint-Vivien (avec 42 %).

Le traitement dominant reste le taillis simple, avec plus de 68 % sur le canton mais on peut observer une recrudescence de futaies résineuses monospécifiques, avec au total 681 hectares de résineux, pins maritimes pour la plupart (15,6 % de la forêt). Ce phénomène d'enrésinement progressif atteint son maximum sur Grand Brassac (23,4 %), Tocane Saint-Apre (25,5 %) et Celles (32,1 %). Il est alors à l'origine d'une certaine homogénéité des peuplements forestiers et des cortèges floristiques appauvris.

Parallèlement à ce clivage au niveau du taux de boisement, on peut également observer une répartition des écosystèmes « pelouses sèches » se concentrant sur les communes du nord du canton : Chapdeuil, Creyssac, Saint-Just et surtout Paussac Saint-Vivien avec plus de 46 % de pelouses sèches (ou « landes » plus ou moins boisées).

Cette différence repose non seulement sur un relief plus marqué mais aussi sur une utilisation agricole autre ; même si elles ne constituent pas des zones de production de fourrage, ces pelouses sèches n'ont pas, pour autant, fait l'objet d'une mise en culture.

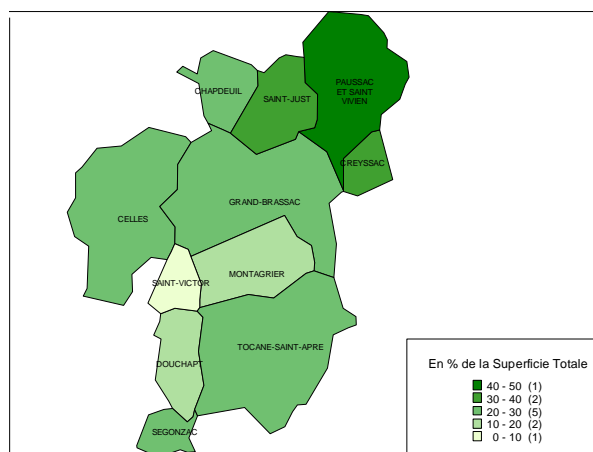


Figure 1-22 : Taux de boisement par commune
(source : données cadastrales)

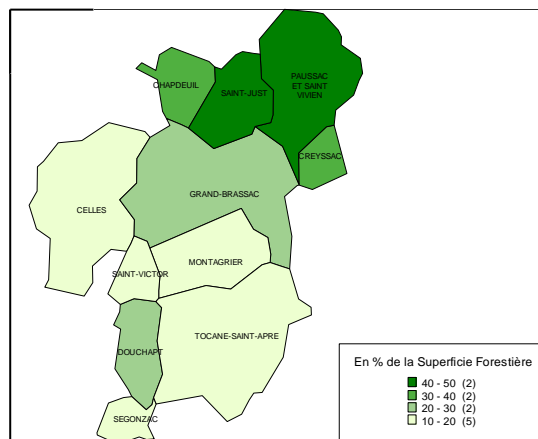


Figure 1-23 : Taux d'occupation des formations de pelouses sèches
(source : données cadastrales)

4. ACTIVITES ECONOMIQUES

4.1 Contexte départemental / Schéma départemental des carrières

Le schéma des carrières a été élaboré par la Commission Départementale des Carrières de la Dordogne selon les postulats suivants :

- le schéma est établi pour l'ensemble du département,
- l'étude doit porter sur l'ensemble des matériaux extraits ou consommés en Dordogne (sables et graviers, calcaires, pierres de taille, argiles, sables et autres matériaux industriels, mâchefers, matériaux de remblais pour grands travaux...).
- l'étude des ressources doit reposer sur la connaissance acquise sur les gisements de la Dordogne, laquelle est suffisante pour fournir aux décideurs, sans étude spécifique complémentaire, un aperçu satisfaisant sur les quantités et la qualité des gisements potentiellement disponibles,
- l'examen des contraintes doit porter sur l'ensemble de la Dordogne et concerne plus d'une vingtaine de paramètres parmi lesquels on peut citer les zones d'appellation d'origine contrôlée, les plans d'occupation des sols, les périmètres de protection des captages d'eau, les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique, les forêts domaniales, les plans d'exposition aux risques, les monuments classés, les zones archéologiques sensibles, les réserves naturelles, etc...
- la cartographie globale des travaux réalisés par la Commission doit être établie au 1/100 000^e sur fond IGN. Les autres cartographies figurent sur des documents de format A3, soit au 1/50 000^{ème}.

Le schéma s'organise autour de trois domaines : les ressources, les besoins et les contraintes.

➤ Ressources et besoins :

Au niveau du département, les principales ressources identifiées sont constituées par :

- les calcaires pour pierre de taille,
- les calcaires pour charge,
- les grès ferrugineux.

• **Calcaires pour pierre de taille**

La richesse architecturale du Périgord est connue mondialement et repose sur les qualités esthétiques des produits de son sous-sols utilisés comme pierre de taille pour le bâtiment et pour la rénovation des nombreux monuments classés du département.

La répartition des gisements s'organise en deux ensembles au niveau du département. Au nord-ouest, les gisements du Périgord blanc sont organisés autour des bassins de production de Saint-Vivien et Paussac et de Chancelade. Au sud-est, le Périgord noir caractérisé par ses pierres à dominante ocre dont le principal bassin de production se situe dans le secteur de Sarlat et des Eyzies.

• Calcaires pour charge

Plusieurs gisements de calcaire pour charge sont exploités au nord-ouest du département. Ces gisements sont de très bonne qualité. Le secteur des charges minérales et des calcaires blancs en particulier a été en forte expansion depuis une vingtaine d'années. Les gisements du secteur de la Tour Blanche sont utilisés dans le domaine des plastiques et caoutchouc ainsi que pour les peintures.

• Grès ferrugineux

Ces matériaux silico-ferrugineux sont incorporés depuis très longtemps dans les parties céramiques pour obtenir la coloration « vieux grès rose » (composition chimique constituée principalement de SiO_2 à 84 % et de F_2O_3 à 14,10 %).

Ces gisements d'origine karstique sont connus en Périgord blanc surtout dans les karsts creusés dans les calcaires du Turonien et du Coniacien. Leur distribution semble aléatoire et les différentes méthodologies prospectives de ce type de gisement se sont révélées particulièrement décevantes. Leur découverte est souvent le fruit du hasard (sur la carte des ressources dressée dans le cadre du schéma départemental des carrières, un polygone représente la zone favorable à la présence de grès ferrugineux).

Deux types de gisements sont distingués : les gisements stratifiés massivement et les dalles flottantes.

Pour les premiers, le contact entre dalle et calcaire silicifié est souvent très linéaire, les deux matériaux étant juxtaposés et accolés alors que pour les seconds les accumulations silico-ferrugineuses se présentent non seulement en dalle litée comme précédemment mais aussi en blocs massifs emballés dans un matériau argilo-sableux rougeâtre.

➤ Contraintes / Zones dont la protection doit être privilégiée :

Pour chaque zone dont la protection doit être privilégiée, compte tenu de la qualité et de la fragilité de l'environnement, le schéma départemental des carrières définit des prescriptions concernant les mesures particulières à prendre avant et lors de l'exploitation des carrières et pour la remise en état du site pendant et en fin d'exploitation.

Ces prescriptions servent de cadre pour l'instruction des dossiers de demandes d'ouverture et pour la rédaction des arrêtés d'autorisation d'ouverture.

Quatre catégories de zones ont été définies (cf tableau 1-6) :

- en zone A sont répertoriées les contraintes à caractère réglementaire ou de fait dont le respect ne permet pas de délivrer une autorisation d'exploiter une carrière,
- en zone B, les espaces concernés font l'objet dans le schéma départemental des carrières d'une protection. Cette protection doit amener le demandeur à réaliser une étude d'impact adaptée au contexte particulier en faisant appel à des professionnels à la compétence reconnue. Sur la base de cette étude des prescriptions spécifiques seront incluses dans l'arrêté d'autorisation d'ouverture de la carrière,
- en zone C, certaines zones sensibles sont rappelées à titre indicatif et devront faire l'objet d'une attention régulière lors d'une éventuelle demande d'exploitation. Ces zones font l'objet d'une cartographie indicative différente de celle des zones précédentes,
- en zone D, l'autorisation des carrières est soumise à la procédure habituelle. Toutefois certains règlements particuliers non cartographiés dans le schéma sont susceptibles d'interdire les carrières.

Zones A : Zones où la réglementation, la qualité et la fragilité de l'environnement ne permettent pas l'ouverture de carrières
Sites classés Abords de monuments historiques Secteurs sauvegardés, zones de protection et ZPPAUP Réserves naturelles et réserves naturelles volontaires Arrêtés préfectoraux de protection de biotope Réserves de chasse et de faune sauvage Forêts du domaine de L'Etat Lit mineur ds cours d'eau Captages d'adduction d'eau potable et leurs périmètres de protection immédiats Camps militaires Aérodromes Zones écologiquement sensibles où la profession s'engage à ne pas ouvrir de nouvelles carrières
Zones B : Zones où la qualité et la fragilité de l'environnement permettent l'ouverture de carrières sous réserve du respect de cette qualité
Sites inscrits Zones sensibles au plan écologique Captages d'adduction d'eau potable et leurs périmètres de protection rapprochés ou éloignés Cours d'eau : lit majeur et zones inondables Forêts Vignobles AOC Zones de préemption des espaces naturels sensibles
Zone C : zone de sensibilité de l'environnement
Paysage non protégés recensés en paysages sensibles d'intérêt touristique Zones de sensibilité des nappes Parc Naturel Régional du Périgord Limousin Zones sensibles au plan archéologique
Zones D : zones non répertoriées
Risques naturels Communes couvertes par des Plans d'occupation des sols

Tableau I-6 : Zones dont la protection doit être privilégiée lors des demandes d'exploitation de carrières

4.2 Contexte local du SIC du Vallon de la Sandonie

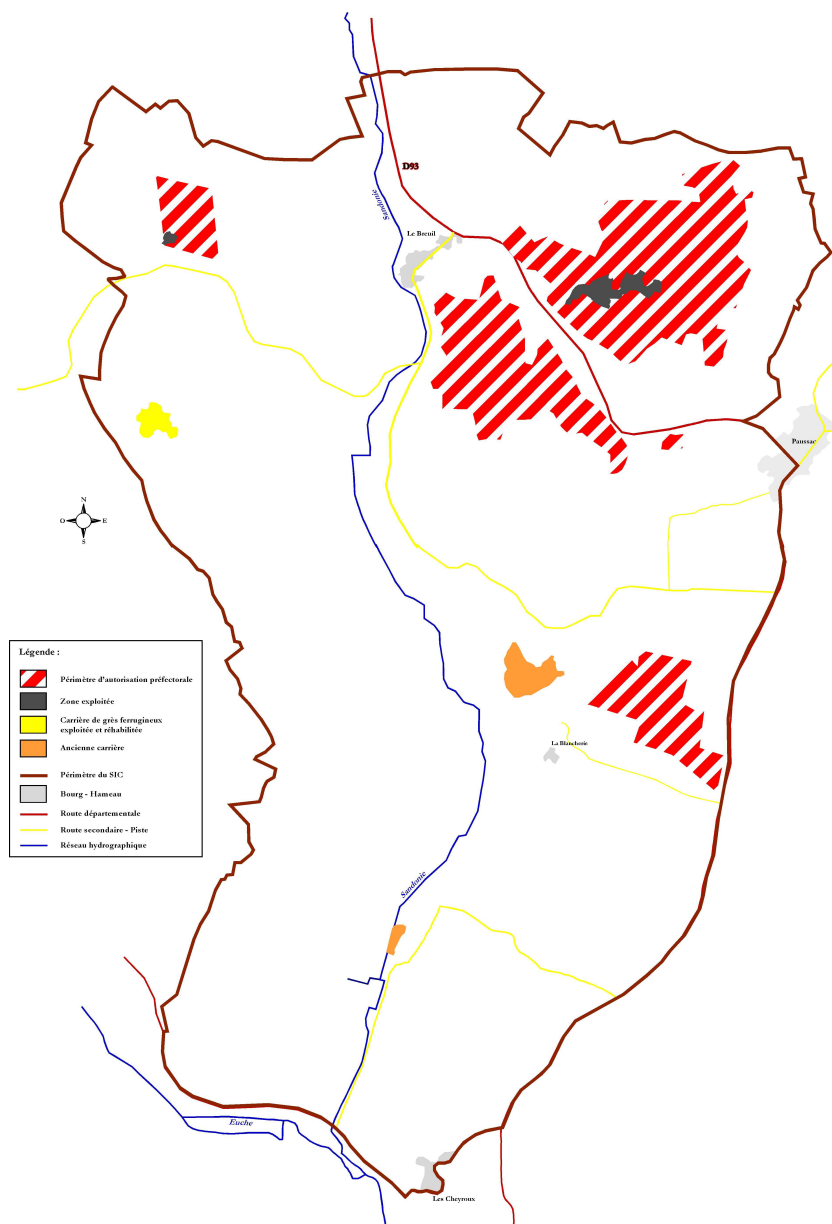


Figure 1-24 : Localisation des zones exploitées au sein du périmètre du Vallon de la Sandonie

En dehors de l'agriculture, les activités de carrières au sein du SIC du Vallon de la Sandonie constituent quasiment les seules activités qui maintiennent des emplois et une activité économique locale significative.

Au sein du périmètre SIC, trois entreprises disposent d'une autorisation d'exploitation de carrières : LAFAURE pour la pierre de taille, MEAC pour le calcaire industriel et CESAR pour le grès ferrugineux.

Pour les trois sociétés présentes dans le périmètre du SIC, leur activité génère près de 200 salariés dont 45 emplois directs ; le solde étant constitué des emplois induits chez les fournisseurs et les sous-traitants ainsi que dans les industries de transformation.

5. TOURISME ET ACTIVITE DE PLEINE NATURE

5.1 Offre touristique

La vallée de la Dronne est un secteur qui draine un tourisme assez important, particulièrement lors de la période estivale. Ce tourisme familial est plutôt tourné vers la découverte du territoire et la pratique d'activités de plein air.

La vallée de la Dronne est constituée de deux composantes principales : les zones sous l'influence de l'eau (la Dronne, sa vallée et ses affluents, étangs) et la zone des coteaux, des pelouses sèches et des « falaises » : les « causses ».

La rivière Dronne est appréciée des amateurs de canoë-kayak qui disposent de nombreuses bases nautiques, à Tocane Saint-Apre, Douchapt et Grand Brassac. Devant l'augmentation de la fréquentation de la Dronne, le Conseil Général prévoit d'ailleurs la mise en place d'un Plan de Randonnée Nautique afin de « rationaliser » son utilisation. A cette pratique, s'ajoute la baignade au niveau des « plages » le long de la rivière.

Un autre problème est apparu, avec la prolifération d'une plante aquatique, la Myriophylle du Brésil qui, si elle n'est pas récoltée et détruite, tend à coloniser le milieu aquatique et à l'eutrophiser.

Dans la vallée du Boulou, sur la commune de Paussac Saint-Vivien, ont été aménagés deux plans d'eau artificiels, qui servent de réserves piscicoles.

La partie nord du canton, regroupée sous l'appellation de coteaux de la Dronne, montre un relief qui s'élève avec des coupes tranchées dans les collines et l'apparition d'espaces et d'ambiances spécifiques liés aux pelouses sèches calcaires. Ces formations végétales sont propices aux multiples randonnées et à la découverte d'une faune et d'une flore (notamment des espèces comme les orchidées) particulièrement riches si elles ne subissent pas encore un embroussaillage trop important.

➤ Randonnées et activités de plein air (cf. figure 1-25) :

La découverte des richesses du canton peut s'envisager de façon multiple : par la randonnée pédestre, équestre ou à VTT. La commune de Paussac Saint-Vivien est traversée par un sentier équestre et un accueil équestre est proposé sur la commune de Tocane Saint-Apre. Un réseau de sentiers de randonnée pédestre est organisé sur le canton dont le GR 36 (Bretagne/Pyrénées) et le GR 436 qui se poursuit vers le Nord Ouest. L'entretien des sentiers est assuré par le Syndicat Mixte du Pays Ribéracois qui intervient dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Petite Randonnée (PDIPR), assurant aussi la cohérence des différents sentiers et de leur utilisation (pédestre, équestre et VTT).

Deux associations de randonneurs fréquentent ces sentiers (à Tocane et Paussac Saint-Vivien) ainsi que les autres parcours présents sur le canton : deux au départ de Celles, quatre de Paussac (la Verrerie, la Peyre Dermale, la Forge et le Boulou), trois de Tocane Saint-Apre (Combe et Fouillarge, Grillaudes et Dronne, les Tours) et de Saint-Victor.



Figure 1-25 : Circuits de randonnée sur le secteur

La randonnée VTT est également très pratiquée sur le canton avec l'Espace VTT de Montagrier qui offre, au cœur du Périgord vert, une grande diversité de chemins et d'activités, accessible à tout public de par sa situation géographique et historique (découverte du patrimoine gallo-romain).

De nombreuses possibilités sont offertes pour la découverte de la région Val de Dronne : randonnées, sorties libres ou accompagnées par un accompagnateur diplômé, prestations sur plusieurs jours, location de VTT. En parallèle, l'Espace VTT organise chaque année deux évènements sportifs d'envergure : « La Montagrier VTT » et « La Renamon ».

Enfin, la dernière caractéristique du canton est la pratique de l'escalade, avec de nombreux sur le secteur et un accueil assuré au gîte d'étape du bourg. Ainsi, les amateurs se retrouvent :

- au Vieux Breuil (Paussac St-Vivien) avec 86 voies, hauteur 10-15m ; niveau 3 à 7c+, rocher calcaire à trous, orienté Sud,
- aux Clos (Paussac St-Vivien) avec 44 voies ; hauteur 10-15m ; niveau 4b à 7c, rocher calcaire à trous, orienté Sud-Ouest,
- à la Tabaterie (Paussac St-Vivien) avec 17 voies ; hauteur 30-40m ; niveau : 5c à 7c+ en libre, A0-A1 en artif, rocher calcaire, orienté Est,
- à la Forge du Boulou (Paussac St-Vivien) avec 71 voies ; hauteur 15-25m ; niveau 3 à 7c+ ; voies de gauche (n°1 à 3) non sécurisées (éboulement), calcaire, orienté Ouest,
- à la Forge du Diable (Bourdeilles) avec 60 voies ; hauteur 25-40m ; niveau 5a à 8c en libre, A0-A1 en artif, rocher calcaire à trous, orienté Sud, Sud-Est,
- au Moulin de Rochereil (Grand Brassac) avec 43 voies ; hauteur 15-25m ; niveau 4c à 8a, rocher calcaire à trous, orienté Sud-Est.

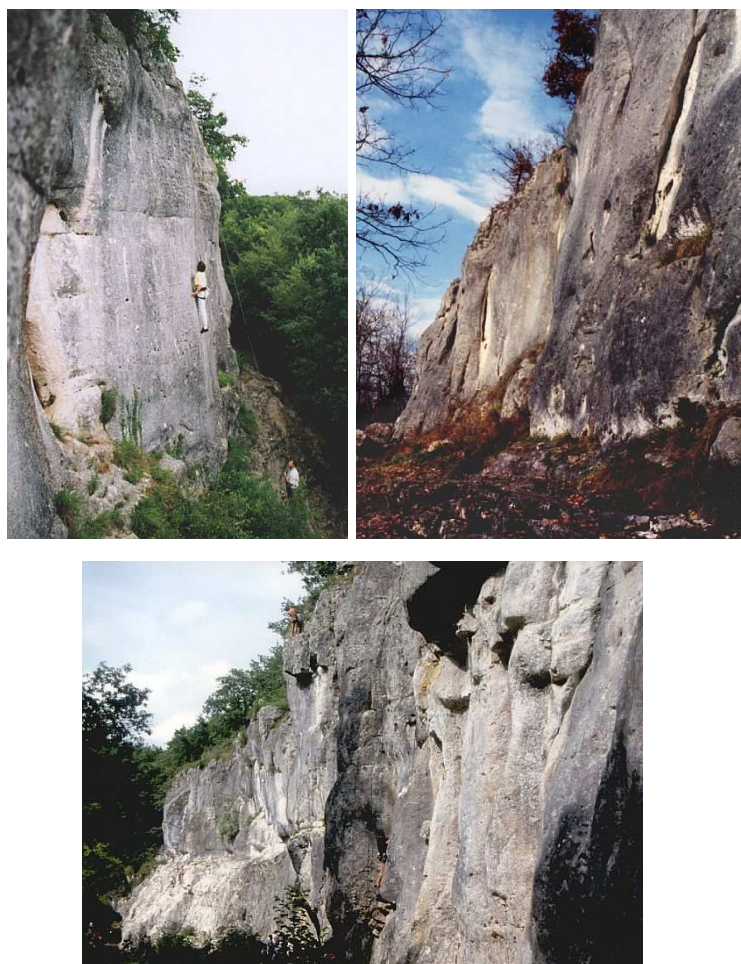


Figure 1-26 : Aperçus des sites d'escalade sur la commune de Paussac St-Vivien (à gauche et au centre Le Breuil, à droite la falaise du Boulou)

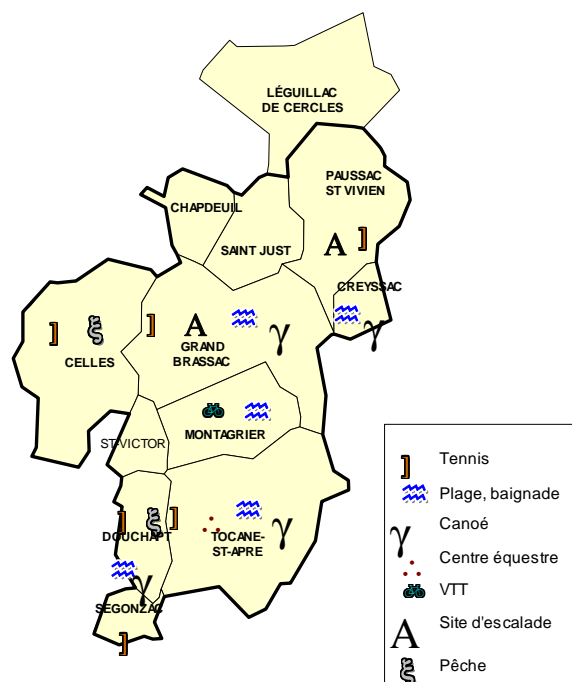


Figure 1-27 : Autres activités de plein air

➤ Patrimoine historique :

Le canton de Montagnier est le secteur du nord-ouest de la Dordogne le plus riche en phénomènes souterrains. La commune de Paussac Saint- Vivien cumule le plus grand nombre de cluzeaux et souterrains, avec 33 phénomènes (respectivement 18 cluzeaux et 15 souterrains ou abris).

La Peyre Dermale constitue également un témoignage de l'occupation ancienne du secteur et attire de nombreux visiteurs.

Elle est constituée de deux grands blocs calcaires superposés. La face Est du bloc inférieur possède une excavation d'une dizaine de centimètres de profondeur en forme de porte. Au pied de cet ensemble, une petite rigole conduit à une cuve ovoïde taillée dans la roche affleurante, d'où le terme de " Pierre du Sacrifice ". L'origine du nom " Peyre Dermale " ou " Peyremale " dans le Gard (Petra mala en 1050) trouve certainement sa signification dans des temps beaucoup plus anciens. L'étymologie se rapporte au nom latin " mala ", c'est-à-dire " mauvaise " , mais pouvant également signifier qu'elle protégeait (ou guérissait) contre le mal, peut-être en référence aux " maladreries " -malade et " ladre " : lépreux-.

Mais la Peyre Dermale n'a toujours pas révélé son secret. Ses deux blocs ont-ils été transportés et déposés par l'homme ou sont-ils le résultat d'une érosion différentielle dans le Turonien moyen, à l'image des tors dans le granite ? Il n'en demeure pas moins que ce lieu a dû jouer un rôle et avoir une influence auprès des hommes, en témoigne le nom et l'excavation en forme de porte.

La même interrogation subsiste pour la " Pierre Rouillot ", ainsi nommée par les habitants. Située sur la partie Nord du versant de la Peyre Dermale, à hauteur de la corniche rocheuse, il s'agit d'une dalle de grès ferrugineux redressée sur un bloc calcaire. La forme générale se rapproche d'un dolmen sans pour autant en avoir les caractéristiques.

De nombreux édifices, notamment de l'époque romane, sont également à découvrir sur le territoire et font l'objet de recensements cantonaux (églises, couvents, chapelles, prieurés ainsi que de nombreux moulins sur la vallée de la Dronne) par le Conseil Général.

Le musée du Ver à soie témoigne de l'implantation de magnaneries (élevage de vers à soie) au 18^{ème} siècle dans la région de Bourdeilles (sous l'impulsion de H. Bertin, ministre de Louis XV et ancien propriétaire du château de Bourdeilles).

Le Moulin de Perduz, plus connu sous le nom du Moulin du Pont, est devenu après son acquisition par le SMEAP et sa réhabilitation la "**Maison de la Dronne et du Patrimoine Rural**". Construit au XII^{ème} siècle, il retrace l'importance de la vie des moulins et plus particulièrement son propre rôle lors de l'électrification du monde rural, au début du siècle dernier.

Elle permet a au visiteur de découvrir le Val de Dronne (maquette interactive), le fonctionnement du moulin (exposition permanente), un sentier d'interprétation de la rivière et des parcours d'initiation aux techniques de pêche et des animations.

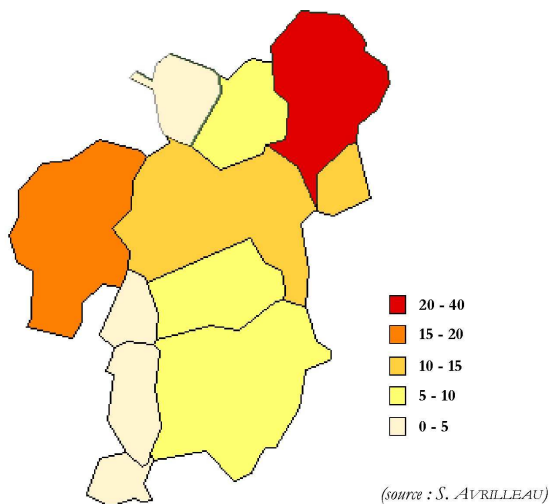


Figure 1-28 : Nombre de phénomènes souterrains par commune

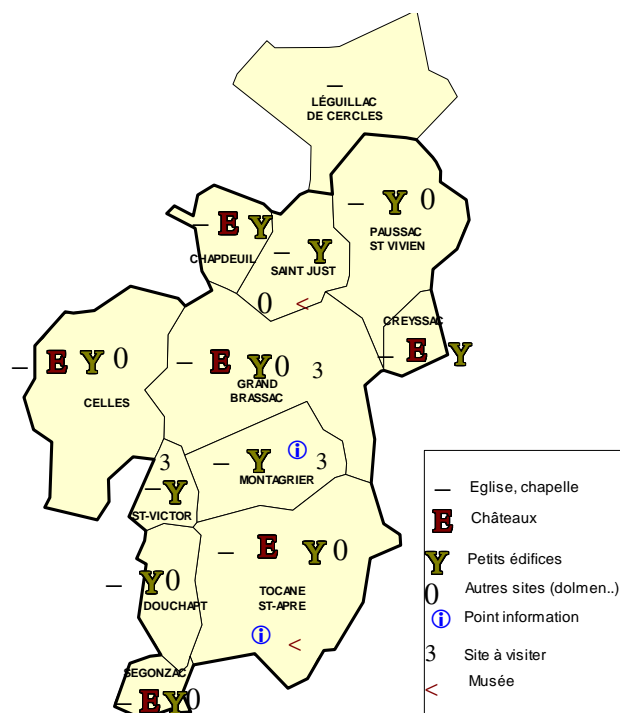


Figure 1-29 : Edifices et musées



Figure 1-30a : La Peyre Dermale



Figure 1-30b : La Maison de la Dronne

5.2 Les structures d'hébergements

C'est un secteur assez riche en structures d'hébergement, du fait de l'attractivité de la vallée de la Dronne, particulièrement durant la période estivale. De nombreux meublés sont à la disposition des visiteurs sur quelques communes du secteur (Tocane Saint-Apre, Celles, Montagnier, Paussac Saint-Vivien, Grand Brassac et Douchart, soit un total de 57 lits sur le canton).

A cet hébergement en meublés, on peut ajouter un hébergement en campings (sur Tocane Saint-Apre, Grand Brassac et Lisle), campings à la ferme (Chapdeuil et Tocane Saint-Apre) ou encore, pour les randonneurs et autres escaladeurs, un gîte d'étape communal à Paussac (32 lits).

5.3 Les services

Les services proposés à l'échelle du canton sont représentés sur les figures 1-32 (hébergements et restauration) et 1-33 (commerces et services).

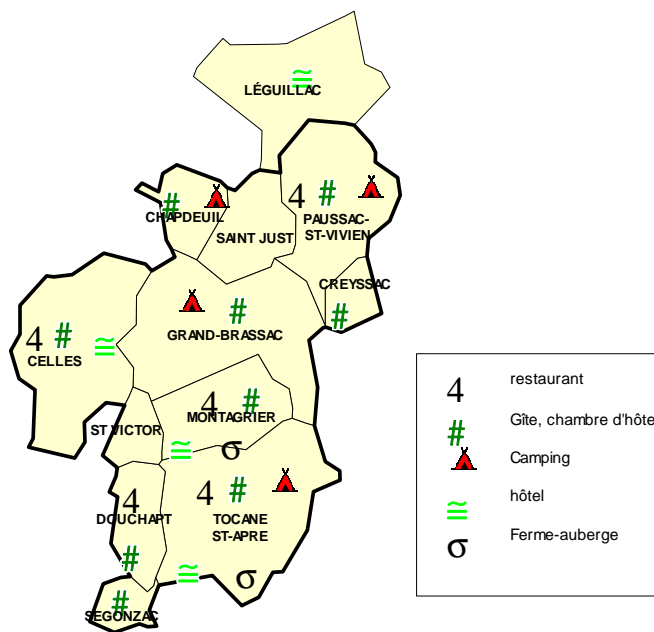


Figure 1-31 : Hébergements et restauration

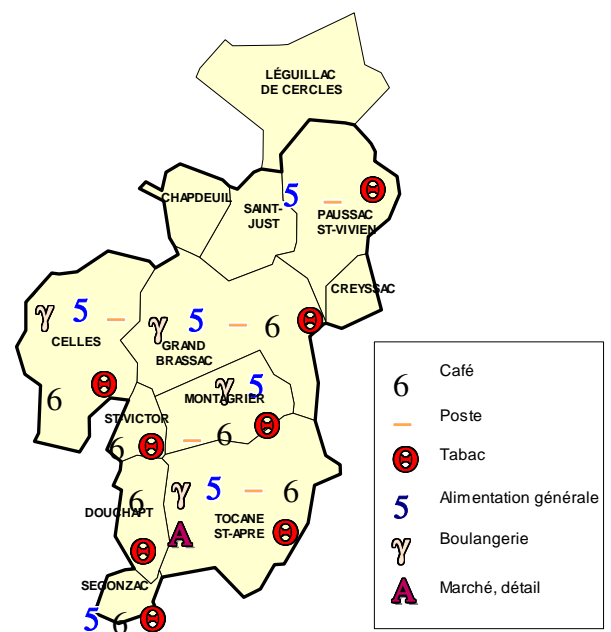


Figure 1-32 : Commerces et services

6. PRINCIPAUX ACTEURS

Les principaux acteurs recensés de façon la plus exhaustive possible et intervenant de près ou de loin sur le site Natura 2000 et plus généralement sur le canton de Montagnier sont :

L'Etat qui intervient sur le territoire principalement par la réglementation nationale (code de l'environnement, code forestier, code rural, code de l'urbanisme, ...) et l'orientation des politiques par l'attribution de subventions.

Les propriétaires :

- Propriétaires privés en très grande majorité
- Commune de Paussac Saint-Vivien

Les administrations et les établissements publics :

- Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)
- Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
- Direction Départementale de l'Équipement (DDE)
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)
- Conseil Supérieur de la Pêche (CSP)

Collectivité territoriales :

- Conseil Régional d'Aquitaine
- Conseil Général de la Dordogne

Structures intercommunales :

- Syndicat Mixte d'Étude et d'Aménagement des Pays de Ribérac, Verteillac et Tocane (SMEAP)
- Communauté de Communes de Montagnier

Socioprofessionnels :

- Union National des Industries de Carrières et de Matériaux de Construction (UNICEM Aquitaine)
- Chambre d'Agriculture de la Dordogne – CRDA Dronne – Double - Isle
- Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER)
- Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine (CRPF)

Associations :

- Sociétés de Chasse de Paussac Saint-Vivien et de Saint-Just
- Fédération de Dordogne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FPPMA 24)
- Comité Départemental de Spéléologie (CDS 24)
- Club d'escalade Périgord Vertical

- Espace VTT de Montagrier...

Il existe un tissu associatif assez dense au sein du canton et aux environs dans les domaines sportifs, culturels, socio-éducatifs et des loisirs ainsi que de nombreux comités des fêtes.